



LA LETTRE ÉCO

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°381

L'Édito de la semaine par Philippe Crevel

- « En finir avec les pythies de mauvaises aventures »

Le Coin des Épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Une semaine de hauts et de bas
- Le Livret A et l'assurance vie en forme avant la crise
- Les épargnants français faiblement exposés à la chute des cours
- Les placements des Français face à la crise

La Crise du Coronavirus

- Comment sortir du confinement généralisé ?
- L'Union européenne à la recherche des bonnes solutions
- L'OCDE pour le lancement d'un Plan Marshall/ New Deal
- Les mesures économiques et sociales des ordonnances prises dans le cadre de l'Etat d'urgence

Le Coin de la Conjoncture

- L'économie française touchée mais pas coulée
- Une dégradation sans précédent dans l'ensemble de la zone euro
- Début mars, la confiance fragilisée des Français

C'est déjà hier

- La France, en retard en matière d'assainissement de ses comptes publics
- La dette publique était tout juste stabilisée à haut niveau avant crise
- L'Union européenne, une plaque tournante commerciale bien vivante

Le Coin des Tendances

- Le difficile chiffrage des dépenses sociales en faveur des jeunes

Le Coin des Graphiques

- Internet et l'information médicale
- Sur un an, la hausse des prix des logements atteint de près de 4 %

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES



L'EDITO DE LA SEMAINE

« En finir avec les pythies de mauvaises aventures »



En ces temps de crise, la France ne s'épargne pas les polémiques inutiles. Le décès d'Uderzo nous rappelle que nous restons d'inlassables Gaulois prompts à la division et aux polémiques inutiles. En quelques semaines, les masques, les tests ainsi que la chloroquine ont enflammé les chaînes d'information et les réseaux sociaux. Sans événements sportifs, sans activités de loisirs ni de consommation, nous n'avons pas de nombreux sujets de discussion, hormis ceux attachés au coronavirus. La modestie et la prudence devraient guider nos propos. À preuve du contraire, nous ne sommes pas 67 millions à avoir un diplôme d'infectiologue ou d'épidémiologiste. À notre corps défendant, les membres du corps médical ne devraient pas demander à l'opinion de les départager sur les solutions à apporter à la crise sanitaire. Sur les masques, nous sommes fantastiques. Après avoir été vouée aux gémonies pour avoir dépensé sans compter en masques et en vaccins, afin de lutter contre le H1N1 en 2009, Roselyne Bachelot est désormais encensée. Comme quoi, entre la haine et la passion, le couloir est étroit.

Le Gouvernement devrait soumettre à autorisation la pratique d'un de nos sports favoris : l'autodénigrement. Nous nous délectons de notre malheur et de nos erreurs réelles ou supposées, actuelles et à venir. Cette attitude ne concerne pas exclusivement la santé. Elle s'applique également à l'économie. De nombreux économistes et le Ministre de l'Économie lui-même prédisent que cette crise pourrait être pire que celle de 1929. En l'état actuel, il est pourtant bien difficile d'établir une projection à trois ou six mois. En revanche, répéter que demain sera effroyable ne peut que contribuer à l'autoréalisation de cette macabre prophétie.

Face aux défis sanitaire et économique, deux tentations nous menacent, celle de l'étatisation et celle du protectionnisme. L'étatisation est aujourd'hui réclamée à cor et à cri. Quand l'épidémie sera endiguée, le repli de l'État dans la gestion courante n'est pas garanti. Les habitudes prises et les territoires conquis sont difficiles à abandonner et à rétrocéder en France, pays où le jacobinisme est un trait de caractère. Cette crise permet également à certains de vendre l'idée, facile et souvent populaire, du protectionnisme. Le libre échange est aujourd'hui accusé de tous les maux quand nous lui devons une grande partie de notre croissance et de notre pouvoir d'achat depuis plus de 70 ans. Oser croire que la France puisse s'auto-suffire en tout est une vue de l'esprit dont la réalisation, même partielle, aurait des conséquences considérables en termes de croissance et de niveau de vie

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 27 mars 2020	Évolution hebdomadaire	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 351,49	+7,48 %	5 978,06
Dow Jones	21 636,78	+12,84 %	28 538,44
Nasdaq	7 502,38	+9,05 %	8 972,60
Dax Allemand	9 632,52	+7,88 %	13 249,01
Footsie	5 510,33	+6,16 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	2 586,02	-19,99 %	3 745,15
Nikkei 225	19 389,43	+17,14 %	23 656,62
Shanghai Composite	2 772,20	+0,97 %	3050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,070 %	-0,084pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,479%	-0,136 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,735 %	-0,187 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1066	+3,49 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 625,140	+8,44%	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	24,590	-10,39 %	66,300

Une semaine de hauts et de bas

Le CAC 40 a repris quelques couleurs cette semaine avec un gain de plus de 7 % tout en perdant plus de 4 % vendredi. Le Dow Jones a également perdu plus de 4 points vendredi mais a gagné près de 13 % sur la semaine. Les marchés « actions » sont



restés très volatils évoluant au gré des annonces des pouvoirs publics concernant tant le nombre de victimes que les engagements pris pour soutenir les économies. La progression de l'épidémie aux Etats-Unis est devenue un sujet majeur pour les investisseurs. La mise à l'arrêt de la première économie mondiale aurait des effets en chaîne importants. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en une semaine, plus de trois millions, a été durement ressentie.

Cette semaine aura été marquée par la présentation du plan de soutien allemand à son économie et l'adoption du plan américain. Le premier porte sur 1200 milliards d'euros et le second sur 2000 milliards de dollars (1846 milliards d'euros).

L'Allemagne prévoit la création d'un fonds de secours pour les grandes entreprises, doté de jusqu'à 600 milliards d'euros, dont 400 milliards d'euros de garanties pour les dettes des entreprises, 100 milliards pour les prêts ou les prises de participation dans les entreprises et 100 milliards pour soutenir la banque d'investissement publique KfW. Cette dernière pourra consentir jusqu'à 822 milliards d'euros de prêts

Le plan américain représente un effort de 10 % du PIB. En vertu de ce plan, l'Etat américain a prévu de verser aux Américains directement 500 milliards de dollars sous la forme d'un chèque de 1 200 dollars par personne, à condition de gagner moins de 75 000 dollars par an pour une personne, et 150 000 pour un couple. Chaque enfant donnera droit à une majoration de 500 dollars. La mesure, dégressive au-delà, vise à maintenir le pouvoir d'achat des Américains dont certains sont privés d'emploi. 250 milliards de dollars ont été affectés à l'indemnisation fédérale du chômage pendant quatre mois. Le Congrès a également voté des prêts destinés aux PME, pour près de 370 milliards de dollars. Ces sommes ne seront pas remboursables si elles servent à payer les salaires, les loyers ou les intérêts d'emprunt immobilier, et les abonnements à l'eau et à l'électricité. 500 milliards de dollars de prêts sont également prévus en faveur des grandes entreprises. 17 milliards de dollars seront alloués à des entreprises jugées stratégiques pour le pays, dont Boeing et General Electric. Les compagnies aériennes, seront aussi secourues à hauteur de 25 milliards de dollars, les aéroports de 10 milliards, le fret et les prestataires de services aériens de 8 milliards. Le programme prévoit d'interdire les rachats d'actions et les bonus des dirigeants. 100 milliards de dollars seront affectés aux hôpitaux et aux entreprises de soins, tandis que 16 milliards permettront l'achat et la production de matériels de première nécessité, comme les masques.

Les Etats fédérés, en première ligne, devront bénéficier de quelque 150 milliards de dollars. Cette somme apparaît faible face aux problèmes financiers que rencontrent les villes et les services publics locaux. Le Gouverneur de l'Etat de New York, Andrew Cuomo, s'attend à des pertes de revenus de 9 à 15 milliards de dollars dans le budget de l'Etat. Le réseau de métro et de bus de New York aurait un besoin immédiat de 3,8 milliards de dollars pour payer les salariés et faire face aux remboursements d'emprunt.

Le pétrole a continué de baisser sur l'ensemble de la semaine dans l'attente d'un accord entre l'Arabie saoudite et la Russie que les Etats-Unis appellent de leurs vœux. Avec les interventions des banques centrales, les taux d'intérêt des obligations souveraines sont en repli cette semaine.



Le Livret A et l'assurance vie en forme avant la crise

Les deux produits phares de l'épargne française avaient bien commencé leur début d'année avec des collectes positives en janvier et en février. Pour l'assurance vie, les unités de compte continuaient leur montée en puissance dans un contexte de taux bas et de réallocation de l'épargne. La crise du coronavirus n'a pas touché les ménages en février même si elle commençait à les préoccuper. Les prochains résultats seront évidemment tout autre.

Plus de 5 milliards d'euros pour le Livret A en deux mois

La collecte du mois de février du Livret A a été positive avec +1,17 milliard d'euros. Les Français n'ont pas boudé le Livret A malgré la baisse de son taux de 0,75 à 0,5 % intervenue le 1^{er} février. Cette collecte, certes inférieure à celle de l'année dernière (1,93 milliard d'euros), reste cependant dans la moyenne de ces derniers mois. Depuis le début de l'année, la collecte a été de 5,3 milliards d'euros. L'encours du Livret A a, par ailleurs, battu un nouveau record à 303,9 milliards d'euros. Le LDDS enregistre de son côté une collecte de 0,37 milliard d'euros contre 0,41 milliard d'euros en janvier. Son encours s'élève désormais à 113,1 milliards d'euros.

Lors de ces dix dernières années, seules trois décollectes ont été constatées en février 2014, 2015 et 2016. Ces trois années avaient été marquées par des baisses de taux du Livret A intervenant au mois d'août. La dernière baisse de taux effectuée en février avait été réalisée en 2013 et s'était traduite par une collecte de 9,71 milliards d'euros. Cette collecte record est en lien avec le relèvement du plafond du Livret A de 19 125 à 22 950 euros intervenu le 1^{er} janvier 2013. Le relèvement du plafond avait plus que compensé le passage du taux de 2,25 à 1,75 %.

L'assurance vie, un début d'année en demi-teinte

Selon la Fédération Française de l'Assurance, l'assurance vie a enregistré une collecte positive de 1,4 milliard d'euros au mois de février, soit deux fois plus qu'en janvier (0,7 milliard d'euros). En revanche, cette collecte nette est en retrait par rapport à celle de l'année dernière (3,1 milliards d'euros). Le mois de février est, en règle générale, un mois favorable pour l'assurance vie. Aucune décollecte n'a été enregistrée lors de ces dix dernières années.

En février, les cotisations se sont élevées à 11,1 milliards d'euros contre 12,1 milliards d'euros le mois précédent. Elles sont également en retrait par rapport à février 2019 (12,4 milliards d'euros). La proportion des unités de compte dans la collecte brute a été de 39,6 % en février contre 33 % le mois précédent. Les ménages ont fortement plébiscité les unités de compte avant la chute des cours provoquée par la crise du coronavirus.

Les prestations versées par les sociétés d'assurance se sont élevées à 9,7 milliards d'euros en février contre 11,3 milliards d'euros en janvier. Ce montant est le plus faible constaté depuis le mois de septembre dernier (9,1 milliards d'euros). L'encours des contrats d'assurance vie a atteint 1 776 milliards d'euros fin février 2020, en progression de 3 % sur un an.



En ce début d'année, les ménages continuaient de placer leur épargne sur l'assurance vie à un rythme modéré. La relative modestie de la collecte peut s'expliquer par la nécessité de souscrire une certaine proportion d'unités de compte. Cette pression pourrait avoir dissuadé certains ménages. En février, les Français avaient la volonté d'accroître leur épargne de précaution. Ils se sont moqués de la baisse du taux du Livret A ou de la baisse des taux des fonds euros. Ils ont privilégié la sécurité et la liquidité, l'effet précaution a prévalu sur l'effet taux. Cette tendance est à l'œuvre depuis plus d'un an. La succession de crises (« gilets jaune », réforme des retraites, et maintenant covid-19) joue un rôle dans cette préférence pour la liquidité.

Les épargnants français faiblement exposés à la chute des cours

Le CAC 40 a perdu près de 30 % en un mois effaçant ainsi ses gains de 2019 (+26 %). Pour les épargnants français, l'effet sur leur patrimoine est pour le moment assez limité du fait de leur faible exposition aux actions. La France ne compte que quatre millions d'actionnaires directs. En élargissant le nombre de détenteurs de titres aux parts d'unités de compte et d'organismes de placement collectif (OPC) investis en actions, ce nombre atteint un peu plus de 11 millions grâce notamment à l'épargne salariale. Ces 11 millions d'actionnaires directs ou indirects ont donc enregistré une forte moins-value potentielle avec la chute des valeurs « actions ». À ce stade, il s'agit d'une moins-value « potentielle » car elle ne deviendra effective qu'en cas de vente.

Un patrimoine essentiellement immobilier

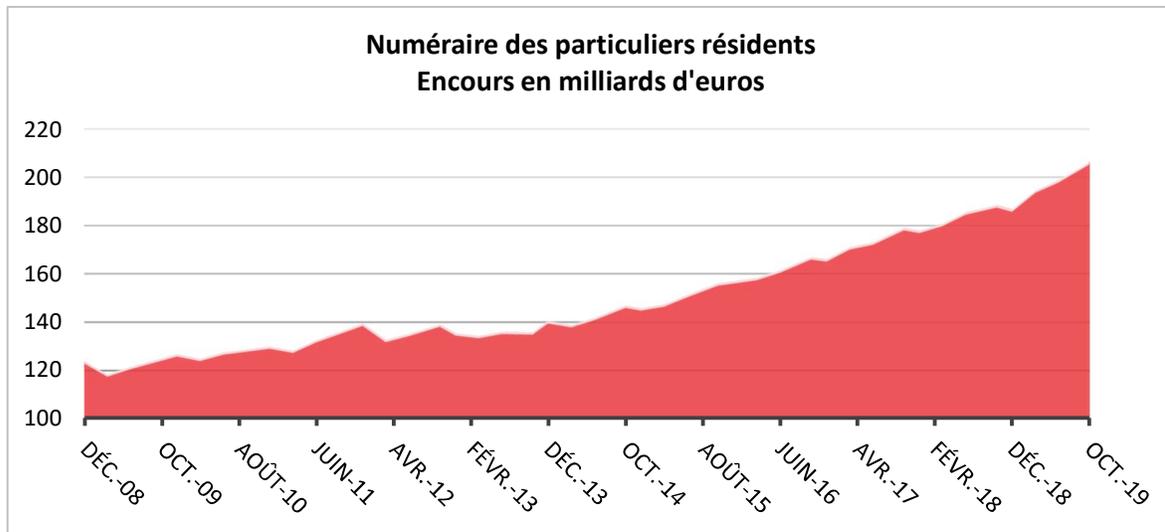
Le patrimoine des ménages français s'élevait, fin 2018, à 11 735 milliards d'euros. La part des actifs non financiers a atteint 8 000 milliards d'euros dont 7 370 milliards au titre des biens immobiliers (logements et terrains). Le patrimoine financier brut des ménages s'élevait de son côté à 5 375 milliards d'euros en 2018, le patrimoine net financier étant de 3 694 milliards d'euros (patrimoine brut moins les dettes).

Un patrimoine financier majoritairement investi en produits liquides et de taux

Deux tiers du patrimoine financier est investi en numéraire, en dépôts à vue et en produits de taux (épargne réglementée, livrets bancaires, fonds euros d'assurance vie et de produits d'épargne retraite).

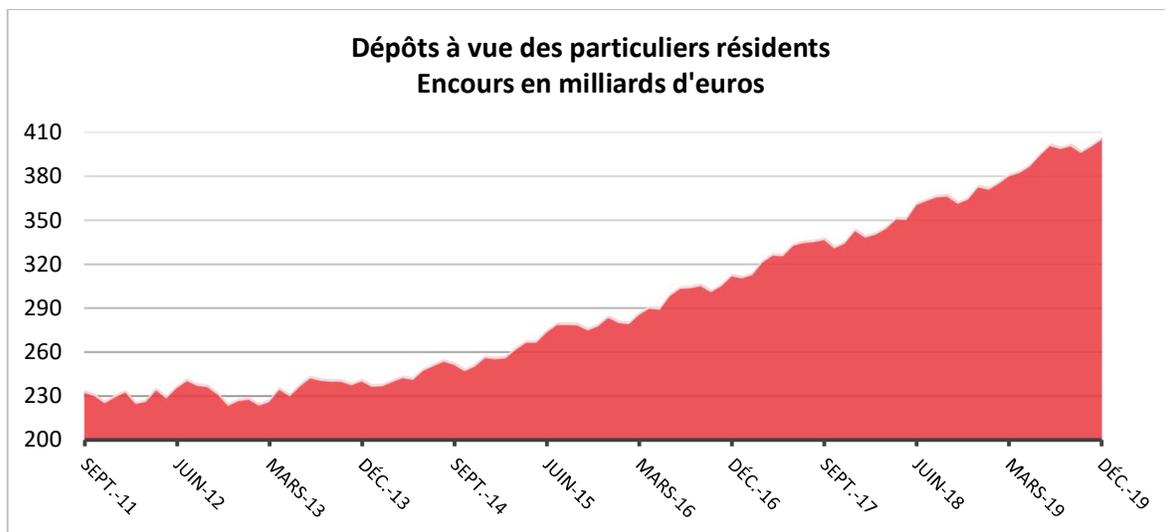
En 2018, l'encours en numéraire et dépôts des ménages a continué à fortement progresser pour atteindre près de 1 560 milliards d'euros. L'ensemble des dépôts bancaires atteignait 1338 milliards d'euros à fin janvier 2020.

Depuis la crise de 2008, les ménages conservent plus de numéraire (billets et pièces) que par le passé. Cette tendance devrait se renforcer avec la crise en cours, d'autant plus que le passage en agences est devenu plus difficile. Les paiements en carte et par Internet devraient fortement progresser.



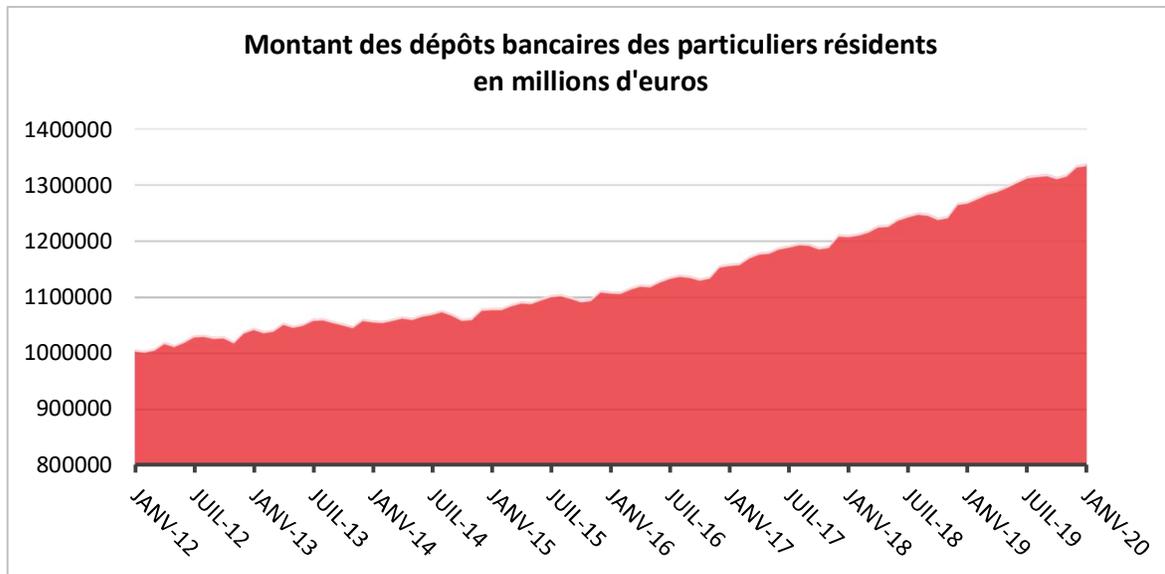
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

À fin décembre 2019, les dépôts à vue s'élevaient à 406 milliards d'euros. Depuis la crise de 2008, leur poids au sein du patrimoine des ménages n'en finit pas d'augmenter. Du fait du confinement, les dépôts à vue devraient connaître une hausse en mars. Ils pourraient, dans un deuxième temps, diminuer si la reprise économique était plus longue à se dessiner. Les ménages seraient alors contraints de puiser dans leurs liquidités pour compenser la perte ou la réduction des revenus.



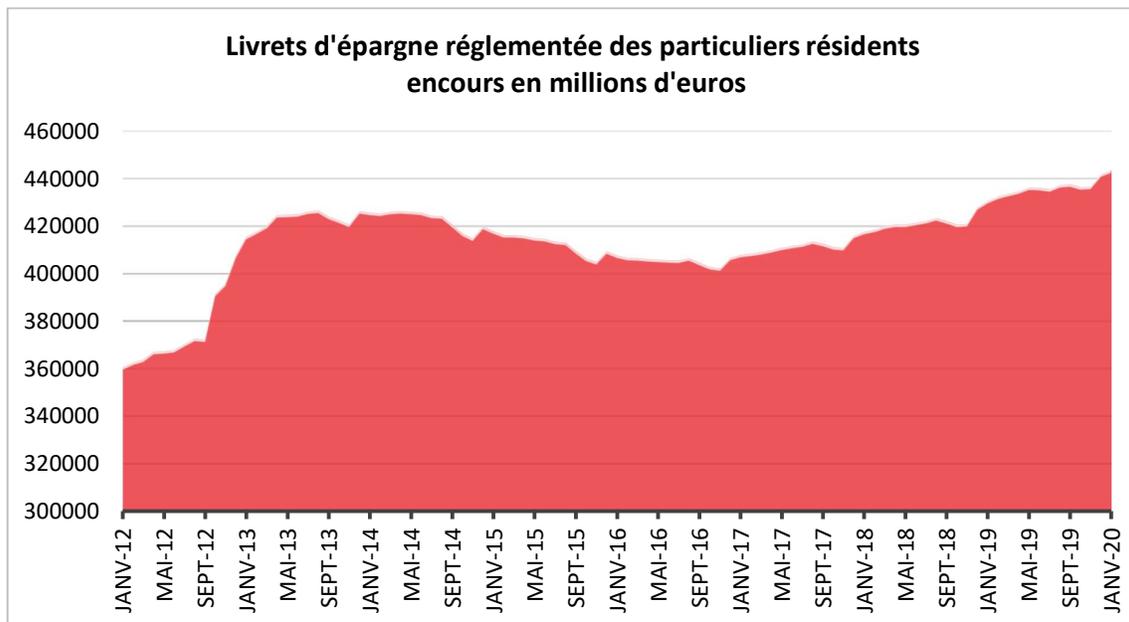
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les dépôts bancaires progressent également depuis la crise de 2008. Malgré la baisse des taux, l'encours des livrets bancaires et de l'épargne réglementée est en hausse. Les ménages ont privilégié la sécurité et la liquidité au rendement. La crise du coronavirus ne devrait qu'accroître cette tendance d'autant plus qu'ils seront tentés de reporter certains projets d'investissement.



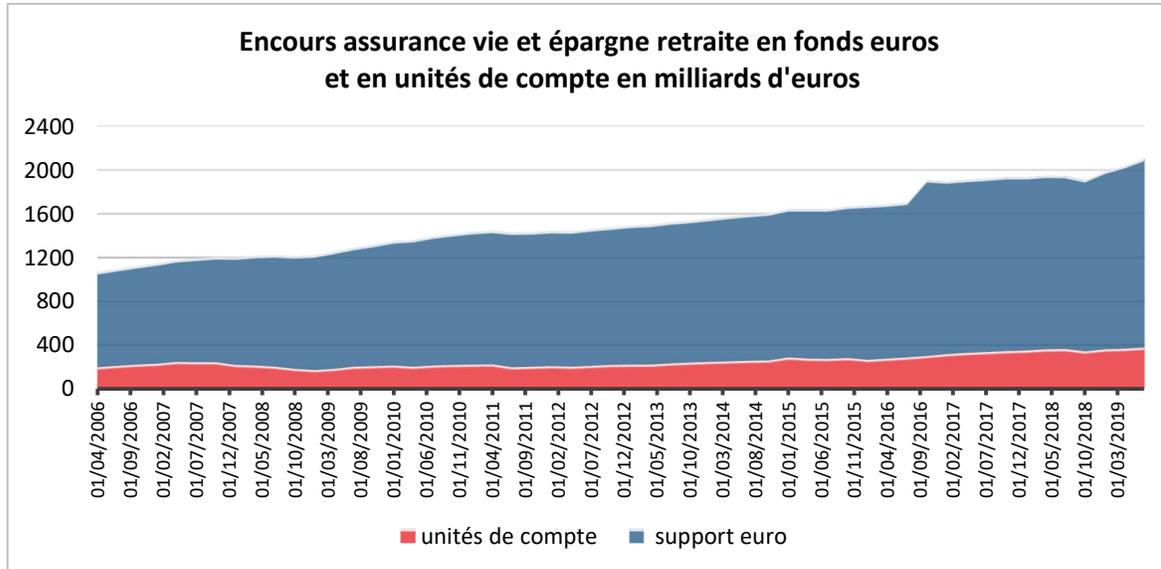
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Fin janvier 2020, l'épargne réglementée des ménages avait atteint le record de 443 milliards d'euros. Elle comprend le Livret A, le Livret Bleu, le LDDS, le Livret d'Épargne Populaire, le Livret Jeune et le Compte d'Épargne Logement



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les dépôts à terme, dont le Plan d'Épargne des Logements, s'élevaient à plus de 350 milliards d'euros à fin janvier 2020.

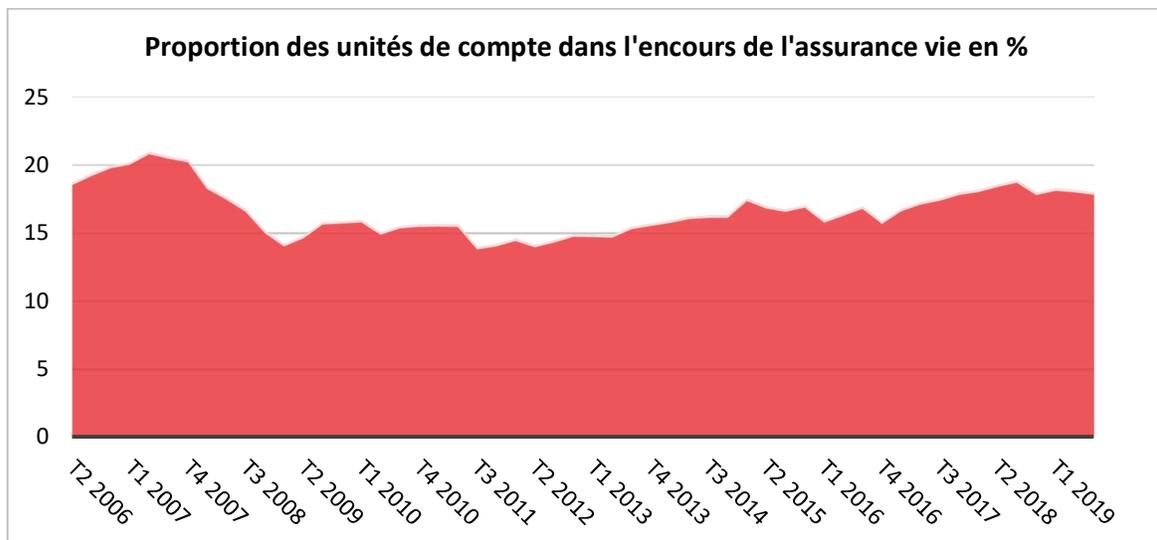


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le poids limité des actions

Les ménages français détiennent peu d'actions en direct, 3 à 4 millions. Ils sont plus nombreux à avoir acquis des titres dans des unités de compte (UC) et dans des parts d'organismes de Placement Collectif (OPC) investis partiellement ou totalement en actions.

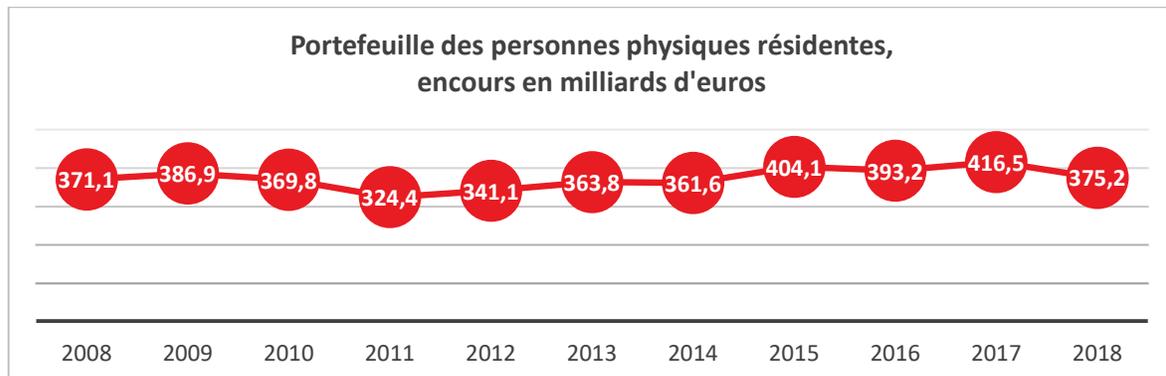
A la fin du troisième trimestre 2019, l'encours des actions cotées s'élevait à 292 milliards d'euros. Celui des unités de compte de l'assurance vie et de l'épargne retraite sont atteint 378,1 milliards d'euros. Les unités de compte représentaient, en 2019, moins de 19 % de l'encours de l'assurance vie et des produits d'épargne retraite assurantiels dont l'encours était de 2 100 milliards d'euros au troisième trimestre 2019. Le poids des UC est relativement stable depuis une dizaine d'années au sein de l'encours de l'assurance vie. Par ailleurs, les Français détiennent pour 117,8 milliards d'euros d'action de manière indirecte via les Organismes de Placement Collectif.



Cercle de l'Épargne – données FFA



Au maximum, les actifs exposés aux variations de marché en France s'élèvent à environ 800 milliards d'euros. Il faut prendre compte le fait que les parts d'organismes de placement collectifs et les unités de compte ne sont pas totalement investis en actions. Cela signifie que moins de 10 % du patrimoine des ménages est susceptible d'avoir été touché par la chute des marchés.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les placements des Français face à la crise

La crise sanitaire et la probable récession qui en résultera devraient affecter certains placements. En fonction de l'importance et de la durée de la récession, la valeur de certains actifs pourrait connaître des fluctuations.

La fin d'un cycle pour l'immobilier ?

Après une longue période d'augmentation des prix, l'immobilier devrait connaître une baisse provoquée par une raréfaction de la demande. En cas de résorption rapide de l'épidémie, la contraction sera limitée et ne pourrait guère excéder 15 %. Le maintien de taux bas devrait faciliter la reprise d'autant plus que la pierre demeure, en période troublée, une valeur refuge. En revanche, si la situation économique restait compliquée du fait de la persistance de la menace épidémiologique ou d'une montée du protectionnisme, la baisse des prix pourrait être plus forte et plus longue. Si les revenus des ménages étaient altérés sur longue période, les remboursements des emprunts contractés seraient plus difficiles. Des biens immobiliers pourraient être ainsi remis rapidement sur le marché. Par ailleurs, les Français hésiteraient à s'engager dans des projets immobiliers. Dans ce cas, une diminution de 20 % des prix serait à attendre sur les 18 mois à venir.

L'épargne réglementée et les livrets bancaires, liberté et sécurité

L'épargne réglementée devrait bénéficier des faveurs des ménages. En période de crise, ces derniers privilégient les placements liquides et sûrs. Le Livret A et le LDDS devraient enregistrer des collectes positives dans les prochains mois. Il en est de même pour les livrets bancaires. Le taux de rémunération de ces différents placements n'est pas amené à évoluer fortement compte tenu de la politique de la Banque centrale européenne.



Les actions, le moment idoine

Les actions cotées que ce soit en direct, ou à travers les unités de compte ou les parts d'OPC, sont évidemment délaissées par les épargnants même si le point d'entrée est attractif. Les investisseurs se méfieront dans les prochains jours des entreprises pouvant être nationalisées. Après une année 2019 exceptionnelle, les actions pourraient subir des pertes non négligeables en 2020. Ces dernières seront fonction de la durée de la crise. Un rebond est attendu pour le second semestre avec néanmoins des doutes sur la capacité à endiguer l'épidémie et à maintenir un climat coopératif entre les grandes économies.

L'assurance vie, une valeur sûre !

L'assurance vie en fonds euros devrait également être plébiscitée. Les compagnies d'assurance qui imposent de plus en plus un minima d'unités de compte, autour de 30 % pour les versements de leurs clients, abandonneront-elles cette règle ? Si les souscripteurs ont tout intérêt à acquérir des unités de compte, il n'est pas certain qu'ils en aient envie. Avec les tensions sur le marché des dettes souveraines en raison de la multiplication des plans de soutien engagés par les pouvoirs publics, la crise devrait avoir peu d'impact sur le rendement des fonds euros.

Après avoir connu une forte hausse en 2019, les unités de compte devraient enregistrer une baisse en 2020. Si la reprise est rapide et franche, l'effet de la crise sanitaire s'atténuera assez rapidement. Le développement du protectionnisme serait, en revanche, défavorable aux UC.

Les Plans d'Épargne Retraite

Les Plans d'Épargne Retraite étant des placements longs sont moins exposés aux fortes variations des marchés. Bénéficiant de dispositifs de sécurisation en fonction de l'âge, pour ceux qui sont près de l'âge de départ à la retraite, le risque de pertes est logiquement limité.

L'or, une valeur refuge en question

La cotation du napoléon, la pièce d'or de 20 francs, a été suspendue le 24 mars, une première depuis 1948, date de l'ouverture du marché de l'or. Le dernier cours a été fixé à 274,20 euros pour la pièce qui contient 5,8 grammes d'or fin. Cet arrêt de cotation est imputable à l'absence d'offre. Les particuliers ne souhaitent et ne peuvent plus vendre en raison de la crise et du confinement.

En hausse depuis le début de l'année, l'once d'or a connu une baisse de 3 % sur ces trente derniers jours. De nombreux détenteurs ont tout à la fois voulu engranger leur plus-value et obtenir des liquidités. Sur un an, le cours est en hausse de plus de 20 %.

Les prochains mois seront atypiques avec l'arrêt partiel de l'activité au sein de nombreux secteurs et avec le confinement de la population. Les dépenses des ménages devraient se réduire fortement, entraînant une augmentation de l'épargne. À défaut de pouvoir se déplacer, les titulaires du Livret A et du LDDS pourraient faire leurs arbitrages sur Internet. Les récessions conduisent, en règle générale, les ménages à privilégier la sécurité et la liquidité. Le Livret A avait connu une collecte nette de plus de 33 milliards d'euros de juillet 2008 à juillet 2009. La nature de la crise était alors



financière quand celle que nous connaissons à l'heure actuelle est plurielle. L'offre, la demande et la sphère financière sont touchées. En l'état, compte tenu des nombreuses incertitudes, l'appréciation de la crise économique et de ses conséquences en matière d'épargne reste délicate. À court terme, le gonflement des liquidités est, en revanche, plus que probable. L'évolution de la collecte dépendra des modalités de la sortie de crise. Si l'épidémie est rapidement endiguée, un rebond assez fort devrait intervenir avec la volonté des ménages d'oublier ce douloureux épisode. Si au contraire, la sortie de crise aboutissait à une forte augmentation du chômage et un cycle de dépression économique, les ménages se positionneront de plus en plus sur des placements liquides.

Malgré tout, avant la diffusion de l'épidémie en Europe, les épargnants semblaient accepter le jeu de la prise de risque avec une proportion plus élevée que dans le passé d'unités de compte. Sur les deux premiers mois de l'année, les unités de compte représentaient 36 % de la collecte totale contre une moyenne de 27 % en 2019. Cette récente montée en puissance des unités de compte, à un moment où les marchés étaient au plus haut, est susceptible de provoquer des désillusions avec l'accumulation des baisses enregistrées depuis le début du mois de mars. Les épargnants devront intégrer le fait que les unités de compte sont des placements de long terme.

La crise sanitaire devrait avoir de fortes conséquences sur la collecte de l'assurance vie. Avec le confinement, les épargnants ne peuvent pas accéder à leurs assureurs, à leurs conseillers en gestion de patrimoine, à leurs banquiers ou à leurs courtiers. Même si Internet permet de réaliser certaines transactions, cette situation devrait peser fortement sur la collecte de mars. Les rachats devraient être limités pour la même raison, même si certains ont pu vouloir disposer rapidement de liquidités pour faire face à des échéances incontournables. Le krach financier devrait provoquer un fort repli de la collecte en unités de compte quand bien même les épargnants auraient, tout au contraire, intérêt à les privilégier. La petite remontée des taux sur les obligations d'État constatée depuis le début de la crise est une mauvaise nouvelle pour les finances de l'État. En revanche, elle est positive pour les fonds euros si elle perdure quelque temps.



LA CRISE DU CORONAVIRUS

Comment sortir du confinement généralisé ?

Un tiers de la population mondiale est confiné. Une grande partie de l'Europe, de l'Inde et des grandes villes américaines le sont. Mercredi 25 mars, le Président russe a décidé de mettre en congés l'ensemble des actifs russes.

Cette pandémie est à l'origine de la troisième et plus grave crise économique, financière et sociale du XXI^e siècle, après les attentats du 11 septembre 2001 et la crise financière mondiale de 2008. Le choc est pluriel. L'offre est amoindrie par l'arrêt des usines et par la rupture des chaînes d'approvisionnement dans le monde entier ; la demande est en chute brutale avec les confinements ; la confiance des ménages est partout en forte baisse avec la crainte de la maladie et de l'effondrement de l'économie ; la menace d'une crise financière plane également avec l'augmentation sans précédent des dépenses publiques et le risque d'une multiplication des défaillances chez les débiteurs.

L'arrêt de très nombreuses usines, le maintien à domicile de millions de salariés, les restrictions de circulation, la fermeture des commerces non essentielles constituent à l'échelle mondiale une première qui devrait se traduire par une sévère récession. Celle-ci sera, en fonction des caractéristiques des pays, plus ou moins forte et plus ou moins brutale. Les évaluations sont très variables traduisant le poids des incertitudes en la matière. Il est trop tôt et sans doute inutile d'indiquer si la crise sera supérieure à celle de 1929 ou à celle de 2008. Nous avons l'avantage d'avoir des données sur ces crises précédentes, données qui doivent nous éviter de rééditer les mêmes erreurs.

Au mois de février, la production industrielle en Chine a selon les chiffres de « The Economist » baissé de 13,5 %. Les ventes au détail se sont contractées de 20,5 %. Les investissements en immobilisations, qui mesurent les dépenses dans des domaines tels que les machines et les infrastructures, ont diminué de 24 %, soit six fois plus que prévu. Les effets sur l'économie seraient plus longs qu'escompté dans un premier temps.

À l'aide d'un modèle épidémiologique, un groupe de l'Imperial College de Londres a réalisé plusieurs évaluations de l'évolution possible de la situation. Les chercheurs ont mis en avant que si le virus se propageait, il provoquerait environ 2,2 millions de morts en Amérique et 500 000 en Grande-Bretagne d'ici la fin de l'été. En France, ce chiffre pourrait atteindre 600 000. Sur une période d'un à deux ans, 80 % de la population serait infectée, permettant ainsi une immunité collective. L'augmentation très rapide du nombre de personnes contaminées par le coronavirus a incité tous les États à opter pour le confinement. Ce dernier, à défaut de régler le problème, permet un aplatissement de la courbe des personnes infectées et des décès. Un afflux important de malades dans les hôpitaux entraînerait une surmortalité importante.

Afin d'éviter un tel scénario, les gouvernements, les uns après les autres, ont opté pour des confinements qui permettent d'étaler dans le temps le nombre de malades. L'objectif est également d'atteindre un niveau de non-prolifération ou de gagner du temps pour mettre en place des tests à grande échelle permettant des confinements localisés. Après avoir officiellement enregistré plus de 80 000 cas pour une population



de 1,4 milliard d'habitants, selon les chiffres officiels communiqués, la Chine lève très progressivement les restrictions de circulation.

Le problème de la sortie du confinement

Du fait de la circulation du virus à l'échelle mondiale, l'arrêt des confinements pourrait provoquer sa résurgence. Face à ce risque, les États seront tentés de maintenir de nombreux freins aux échanges avec l'étranger. En cas d'apparition de foyers, des restrictions locales ou régionales seront prises. L'économie devra s'adapter à des phases de « stop and go » et de « lock out » permanentes. Ce cycle de marche-arrêt sera maintenu jusqu'à ce que la maladie ait traversé la population ou qu'il y ait un vaccin. Ce dernier, sous réserve qu'il soit trouvé, ne pourrait être diffusé qu'à l'automne 2021.

Les pouvoirs publics seront, dans les prochains mois, confrontés à des dilemmes. Convient-il de freiner au maximum l'épidémie pour limiter le nombre de morts au prix d'un blocage de l'économie qui pourrait également provoquer des décès (pauvreté, suicides, etc.) ? Il faudra évaluer le coût financier et psychologique de l'isolement répété. De même, la réduction des transports qui restent un vecteur important de diffusion des virus suppose que la localisation des entreprises et des salariés soit revue. En Chine, les ouvriers sont invités à dormir dans leur usine.

Le recours au dépistage massif tel que la Chine ou la Corée du Sud le pratiquent pourrait se généraliser, ce qui ne serait pas sans conséquences sur le plan des libertés individuelles. D'un côté, les personnes testées positives devraient se mettre en quarantaine ainsi que celles qu'elles auront côtoyées quand, d'un autre côté, celles qui sont immunisées pourraient vaquer à leurs occupations en sachant qu'elles ne peuvent pas être une source de nouvelles infections. Les voyages internationaux voire nationaux pourraient être conditionnés à la possession d'un test de dépistage. Le port du masque ainsi que l'adoption de mesures de distanciation pourraient devenir la norme. La Chine et la Corée du Sud utilisent des applications pour certifier qui est indemne de la maladie et qui ne l'est pas. Ces pays recourent aux médias sociaux pour retracer les infections, alerter les gens sur les points chauds et identifier les contacts potentiellement infectés. La Corée du Sud a modifié la loi pour permettre à l'État d'accéder aux dossiers médicaux et de les partager sans mandat.

Si les États estiment que le virus est amené à s'installer durant de nombreux mois voire années, ils devront engager des programmes de construction de centres de santé adaptés afin de prendre en charge les personnes infectées et pour pouvoir réaliser des tests de dépistage en grand nombre.

Plusieurs secteurs seraient particulièrement touchés si ce scénario devenait réalité. Le tourisme et les loisirs seraient en première ligne tout comme les centres commerciaux. La France avec l'Italie et l'Espagne serait pénalisée par l'effondrement des recettes touristiques. La Corse qui tire environ 30 % de son PIB des activités touristiques serait la région française la plus touchée.

Les populations des pays occidentaux appréhendent avec difficulté les changements que peut induire le covid-19. La polémique au sujet de la chloroquine souligne la fragilité de l'opinion qui a besoin de croire en l'existence d'une solution simple pour tourner la page. Face à un ennemi fantôme, face à des dirigeants publics contraints d'improviser, l'inquiétude ne peut qu'augmenter d'autant plus que la défiance à



l'encontre des autorités était déjà palpable avant la crise. Pour autant, les moyens financiers pour lutter contre la crise sanitaire et la crise économique sont sans précédent.

L'Union européenne à la recherche des bonnes solutions

La réunion en visioconférence des chefs d'État et de Gouvernement, jeudi 26 mars, n'a pas abouti à l'adoption d'un plan d'action clair entraînant une vive réaction de la part du Président du Conseil italien, Giuseppe Conte. Ce dernier a déclaré que « *nous devons réagir en employant des instruments financiers innovants* ». Derrière ces mots, il promeut l'idée du lancement des « coronabonds ».

Au moment de la crise de 2008 et surtout lors de celle des dettes souveraines entre 2011 et 2013, la question de l'émission d'eurobonds avait été soulevée. Cette antienne revient au goût du jour avec la crise sanitaire actuelle. L'idée serait de mutualiser les émissions d'obligations d'État au niveau européen pour en réduire le coût pour les États dont les écarts de taux avec l'Allemagne sont les plus élevés. Lors des précédentes crises, cette proposition n'avait pas reçu l'assentiment des États membres. L'Allemagne et les États du cœur de la zone euro ne souhaitaient pas être co-responsables des dettes des États dépensiers. D'autres États membres dont la France pouvaient être favorables à l'émission d'obligations européennes mais en refusant tout droit de tutelle de la Commission de Bruxelles. Devant ces oppositions et objections, aucune suite n'avait été donnée.

Avec la crise sanitaire et l'augmentation des dépenses publiques qu'elle génère, la création de « coronabonds » a été suggérée par neuf gouvernements parmi lesquels figurent celui de la France, de l'Italie, de l'Espagne mais aussi celui de la Belgique et du Luxembourg.

Cet appel a reçu une fin de non-recevoir de la part de l'Allemagne et des Pays-Bas qui indiquent qu'en cas de difficulté les États peuvent faire appel au fond de soutien qui a été créé à cet effet. L'intervention de ce fond est prévue pour des États en situation de banqueroute et est conditionnée à la mise en place de réformes structurelles comme ce fut le cas de la Grèce.

Les autorités allemandes craignent d'être appelées à financer des États qui n'ont pas assaini leurs finances publiques depuis la crise financière. Les électeurs allemands qui sont déjà critiques à l'encontre de la politique des taux bas de la BCE ne souhaitent pas engager leur pays dans une politique de soutien en faveur de l'Italie, l'Espagne voire la France. En revanche, les dirigeants allemands sont pleinement conscients qu'en l'absence de corde de rappel, la crise actuelle pourrait sonner le glas de la zone euro. L'Allemagne qui tire une grande partie de sa richesse des échanges commerciaux ne peut, par ailleurs, pas se priver de ses principaux clients d'autant plus que la crise sanitaire pourrait conduire à une régionalisation accrue des échanges.

La création d'eurobonds suppose d'apporter des réponses à de nombreuses questions. Sera-t-il nécessaire d'instituer une direction du Trésor européen en charge des émissions ? En cas de réponse positive, dans quelles conditions seront nommés ses responsables ? Quels seront les liens avec les ministères de l'Économie des États membres ? La question de la répartition des obligations devra être résolue. Il conviendra également de définir l'utilisation des ressources, investissement,



fonctionnement. La direction du Trésor européen aura-t-elle un droit de contrôle sur les sommes allouées et selon quelle procédure ?

Compte tenu de leurs divergences, les 27 États européens ont décidé de renvoyer le problème à l'Eurogroupe qui réunit les ministres des Finances de la zone euro. Ce dernier a quinze jours pour établir un plan d'actions. Dans le communiqué final du Conseil européen du 26 mars, il n'est pas fait mention des « coronabonds » en raison de l'opposition totale des Allemands, des Néerlandais et des Finlandais. Concernant l'intervention du Mécanisme Européen de Stabilité, créé après la crise grecque pour venir en aide aux États en difficulté, les dirigeants des 27 « prennent note des progrès » des discussions et invitent l'Eurogroupe à « produire des résultats sans délai et développer les nécessaires spécifications techniques ».

L'OCDE pour le lancement d'un Plan Marshall/New Deal

L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) est issue de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) fondée en 1948 pour mettre en place le plan Marshall. Ce plan visait à faciliter la reconstruction de l'Europe dans un contexte de guerre froide. À partir de 1952, l'organisation se transforme en centre d'études et prend le nom d'OCDE en 1961. L'OCDE rassemble 36 États dont les États-Unis, le Canada, la plupart des États européens, le Japon, la Corée du Sud.

Pour le Secrétaire général de l'OCDE, général, José Ángel Gurría, la situation actuelle est comparable à celle qui prévalait à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans cet esprit, il a proposé que l'OCDE soit un des moteurs de la reconstruction économique. Il défend l'idée de plans internationaux afin de lutter contre les tentations protectionnistes. Il a indiqué que l'OCDE mobilisera ses compétences pluridisciplinaires pour éclairer et appuyer les actions nécessaires tant en matière de santé publique qu'en matière économique. À ses yeux, les États occidentaux devront revoir de nombreux process en matière de santé. La crise du coronavirus a, selon l'OCDE, mis en pleine lumière les faiblesses de nos systèmes de santé, depuis l'insuffisance du nombre de lits en soins intensifs et des effectifs de santé jusqu'à l'incapacité de fournir des masques en nombre suffisant et de réaliser des tests dans certains pays, en passant par les défaillances observées sur le plan de la recherche et de la fourniture de médicaments et de vaccins.

L'OCDE appelle au déploiement d'efforts importants et coordonnés au niveau international pour assurer les ressources nécessaires afin de faire face à l'urgence de santé publique immédiate ainsi que pour atténuer le choc économique et trouver le chemin de la reprise. Ces efforts doivent s'articuler autour de quatre axes :

- 1. Intensification de la coopération internationale en réponse au défi sanitaire.** Cette coopération doit en premier lieu concerner la recherche de traitements et de vaccins. Quand ils auront été trouvés, les gouvernements devront veiller à ce que leur diffusion soit la plus large et équitable possible. La FDA aux États-Unis et l'Agence européenne des médicaments devraient s'employer ensemble à supprimer les obstacles d'ordre réglementaire pour les vaccins et les traitements.
- 2. Élaboration de politiques publiques communes.** Les Gouvernements devraient mobiliser sans délai les ressources nécessaires pour permettre aux économies d'atténuer l'impact négatif de la crise et accélérer la reprise, notamment en consacrant au plus vite des dépenses :



- aux soins de santé : utilisation intensive des tests ; traitement de tous les patients, indépendamment du fait qu'ils soient ou non assurés ; soutien aux personnels de santé ; rappel des professionnels de santé retraités et protection des groupes à risque ; intensification de la fourniture de masques, d'unités de soins intensifs et de respirateurs, entre autres ;
 - aux personnes : dispositifs d'emploi temporaire, assouplissement des conditions d'obtention des prestations d'assurance chômage, transferts monétaires au profit des travailleurs indépendants et aides aux plus vulnérables ;
 - aux entreprises : reports de paiement des charges et impôts, réduction ou report temporaire de TVA, accès élargi au fonds de roulement avec l'aide des lignes de crédit ou des garanties de l'État, dispositifs spéciaux de soutien aux PME, en particulier dans les secteurs de services et dans le secteur touristique.
3. **Coordination financière accrue.** L'OCDE s'inquiète de la vulnérabilité de la sphère financière et demande que les États membres soient solidaires en cas de défaillance d'un établissement financier.
4. **La restauration de la confiance.** La reprise économique suppose la création d'un climat favorable aux affaires, un climat qui s'était détérioré avec la montée des tensions protectionnistes.

L'OCDE a, par ailleurs, annoncé le lancement d'une plateforme qui diffusera des informations actualisées et complètes sur les mesures prises par les pouvoirs publics des pays du monde entier, accompagnées de conseils dispensés par l'Organisation dans certains cas.

Pour le Secrétaire général de l'OCDE, la situation actuelle impose la combinaison du New Deal de Roosevelt et du Plan Marshall sous l'administration Truman.

Les principales ordonnances à dominante économique et sociale prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Promulguée le 23 mars 2020, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un état d'urgence sanitaire pour une durée provisoire de deux mois et habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances pour prendre les mesures d'adaptation et de soutien qu'imposent cette crise sans précédent. Objectif : donner au gouvernement la capacité d'agir pour garantir la santé publique et limiter au mieux les conséquences économiques et sociales de l'épidémie, quitte à restreindre les libertés d'aller et venir, de réunion et d'entreprendre, pour un temps donné et sous le contrôle du Parlement et du Conseil d'État. L'articulation de ces mesures avec le droit européen fait l'objet d'un « cadre temporaire » adopté le 19 mars 2020 par la Commission européenne et visant à soutenir l'économie dans le contexte de crise sanitaire.

Le soutien aux entreprises

Le Fonds de solidarité

Afin de soutenir la trésorerie des entreprises au ralenti voire à l'arrêt en raison du confinement, une ordonnance crée un Fonds de solidarité doté d'1 milliard d'euros, (dont 250 millions d'euros en provenance des régions) pour une durée de trois mois



prolongeables par décret jusqu'à six mois. Ce fonds de solidarité concerne les très petites entreprises, les micro-entrepreneurs, les indépendants, et les professions libérales les plus touchés par l'épidémie. Pour en bénéficier, il faut un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60000 euros, avoir fait l'objet d'une fermeture administrative et subi une perte de 70% de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019. A compter de début avril, une aide de 1500 euros sera versée par l'État. Une aide complémentaire de 2000 euros pourra être attribuée, au cas par cas, par les régions, uniquement aux TPE.

Le maintien de la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau

Afin de prévenir et limiter la cessation d'activité des très petites entreprises éligibles au Fonds de solidarité, une ordonnance interdit la suspension, l'interruption et la réduction de la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau afférents à leurs locaux professionnels et commerciaux, et prévoit la possibilité d'un paiement échelonné sans pénalité. En cas de défaut de paiement de loyers ou de charges locatives, les pénalités financières, dommages et intérêts, clauses résolutoires ou pénales, de même que les garanties ou cautions ne pourront pas être appliquées pendant cette période d'état d'urgence sanitaire.

L'adaptation des contrats de voyage et de séjours touristiques

Fortement touché par la pandémie, le secteur du tourisme fait l'objet d'une ordonnance relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages et de séjours en période d'épidémie, et permet pour une période déterminée et limitée dans le temps, un remboursement des prestations annulées sous forme de reports ou de bons d'achats.

La simplification des règles

Trois autres ordonnances ont pour objectifs de simplifier et de sécuriser le fonctionnement des entreprises durant cette période :

- en prorogeant les délais pour l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les entreprises doivent déposer ou publier annuellement ;
- en adaptant les règles et en prorogeant les délais pour la passation, le paiement, l'exécution et la résiliation des contrats publics, notamment les règles relatives aux contrats de la commande publique. Le Ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a indiqué qu'il n'y aura plus de limite au paiement des avances, dont le plafond est habituellement fixé à 60% ;
- en aménageant les règles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées et des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction des entreprises, afin de leur permettre de continuer d'exercer leurs missions malgré les mesures de confinement. Ces instances pourront être reportées au mois de septembre.

L'accès facilité aux services et réseaux de communication

Une ordonnance raccourcit les délais et simplifie les procédures préalables à l'implantation ou à la modification d'une installation de communications électroniques



afin d'assurer le fonctionnement des services et des réseaux de communications électroniques très sollicités dans cette période de confinement.

L'assouplissement temporaire du droit du travail

La fixation des congés payés, des RTT et des jours de repos

Une ordonnance précise les conditions et limites dans lesquelles un accord d'entreprise ou de branche autorisera l'employeur à imposer ou à modifier les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de 6 jours ouvrables, en respectant désormais un délai d'un jour franc seulement à l'avance (au lieu de quatre semaines). Les dates des jours de réduction du temps de travail, des jours de repos prévus par les conventions de forfait et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié, pourront être imposées ou différées unilatéralement par l'employeur sans qu'il y ait un accord collectif.

Travailler plus sur la base du volontariat

Cette ordonnance prévoit d'élargir les possibilités de dérogations en matière de durée du travail et des dérogations en matière de repos hebdomadaire et dominical pour permettre aux entreprises des secteurs essentiels qui ont un surcroît d'activité, de déroger aux règles actuellement en vigueur et de fonctionner jusqu'à 7 jours sur 7 sur une période limitée au 31 décembre 2020. Sont notamment concernés l'énergie, les télécoms, la logistique, les transports, les activités agricoles ou encore la filière agroalimentaire. Concrètement, le seuil de 44 heures hebdomadaires en moyenne sur 12 semaines consécutives au-delà duquel on ne peut travailler, pourra être porté à 46 heures (plafond fixé au niveau européen). Fixée à 48 heures, la durée maximale hebdomadaire pourra être portée jusqu'à 60 heures. A partir de la 36ème heure de travail, la majoration pour heure supplémentaire de 25 % s'appliquera, avec un minimum de 10 %, ainsi que les repos compensateurs dans les conditions de droit commun. Le repos compensateur minimal entre deux journées de travail pourra être réduit de 11 heures à 9 heures. Le travail dominical pourra être élargies sur la base du volontariat des salariés. En cas d'application occasionnelle, le volontariat ne sera pas nécessaire.

Protection sociale, prime et intéressement

Une ordonnance adapte temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'allocation complémentaire à l'indemnité journalière perçue en cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail en cas de risque sanitaire grave et exceptionnel (notamment d'épidémie), et élargit le champ des salariés éligibles. Avec le nouveau dispositif, le délai de carence de 3 jours est supprimé, de même que la condition d'ancienneté demandée dans certaines entreprises pour verser l'allocation complémentaire. Le versement aux salariés des sommes au titre d'un régime d'intéressement ou de participation qui leur sont dues au titre de l'exercice 2019 est reporté au 31 décembre 2020. Cela concerne également la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite prime Macron reconduite par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 et dont le versement était conditionné à la signature d'un accord d'intéressement avant le 30 juin. Cette condition préalable a été levée et la prime de 1000 euros défiscalisée peut être versée aux salariés mobilisés pendant la crise sanitaire.



Le chômage partiel pour tous les salariés

S'inspirant de l'expérience allemande lors de la crise financière de 2008, une ordonnance permet d'étendre le chômage partiel à tous les salariés, y compris les assistantes maternelles, les employés à domicile, les intérimaires (dont la mission est en cours ou interrompue), les VRP, certains saisonniers, et les salariés, travaillant sur le territoire national, employés par des entreprises étrangères ne comportant pas d'établissement en France. L'ordonnance aménage les règles d'indemnisation en faveur des salariés et des apprentis et les adapte pour tenir compte des situations dans lesquelles les salariés sont soumis à des régimes d'équivalence en matière de durée du travail ou dans lesquelles ils ne sont pas rémunérés sur la base d'une durée horaire. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif par les employeurs, elle simplifie pour les salariés les modalités de calcul de la contribution sociale généralisée de manière exceptionnelle et temporaire. L'État assurera la prise en charge totale des indemnisations versées aux salariés par les entreprises en cas d'activité partielle, jusqu'à hauteur de 4,5 SMIC. Un délai de 30 jours sera accordé aux entreprises pour déposer leur demande, avec effet rétroactif. La ministre du travail, Muriel Pénicaud, a précisé qu'en cas de non-réponse à l'entreprise au bout de 48h, son dossier est accepté et elle est remboursée dix jours plus tard. Au 25 mars, le ministère du travail annonçait 730.000 personnes en chômage partiel, soit presque le double en six jours.

L'offre de modes de garde élargie

Pour faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent dans les secteurs d'activités essentiels, en particulier les personnels soignants, une ordonnance autorise les assistants maternels à accueillir simultanément jusqu'à six enfants (contre quatre dans le droit commun). Un service unique d'information des familles permettra de connaître en temps réel les places de crèches et d'assistants maternels disponibles.

Mesures sociales

Le maintien des revenus de remplacement

Une ordonnance prolonge le bénéfice de l'allocation chômage, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation d'assurance dont la charge est assurée par les employeurs publics et des allocations spécifiques pouvant être versées aux intermittents du spectacle, pour les demandeurs d'emploi qui ont épuisé leur droit à compter du 12 mars 2020. Ces droits sont prolongés jusqu'au mois d'avril et tant que durera la période de confinement.

L'emploi et les ressources des personnes en situation de handicap

Une ordonnance assure le maintien des droits et prestations attribués aux personnes en situation de handicap (l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ainsi que la continuité des droits des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Dans la même logique, une ordonnance relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux permet le maintien de la rémunération pour les travailleurs accueillis en établissement et service d'aide par le travail, en cas de réduction de l'activité ou de fermeture de l'établissement.



La prolongation de la trêve hivernale

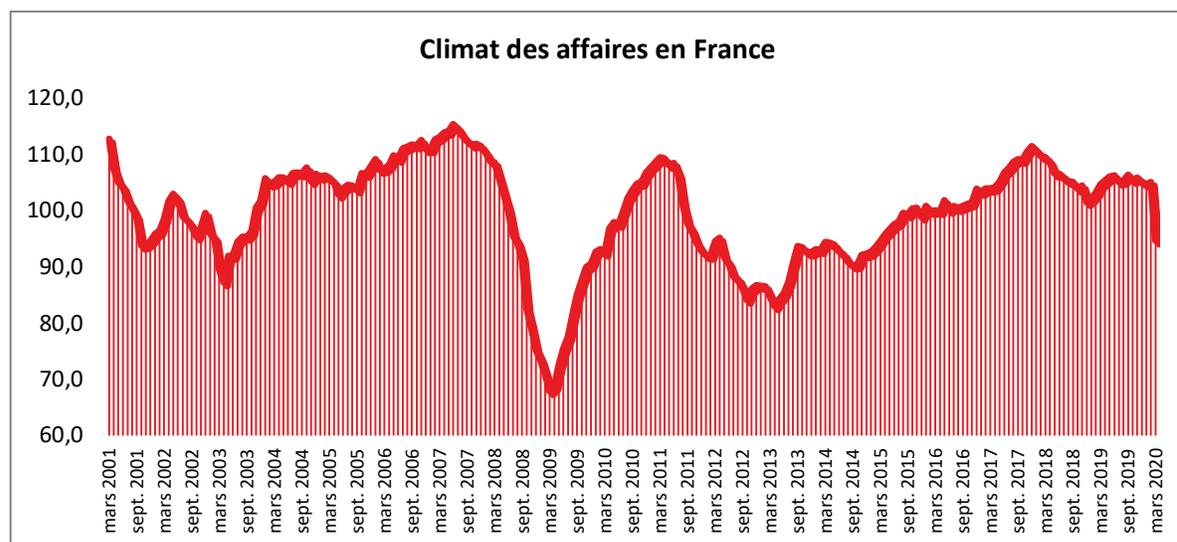
Une ordonnance prolonge la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai et sursoit aux mesures d'expulsion et d'interruption de fourniture d'eau, de gaz et d'électricité durant cette période.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'économie française touchée mais pas coulée

L'INSEE a publié son enquête de conjoncture du mois de mars qui a été réalisée du 26 février au 23 mars. Elle inclut donc en partie la phase de confinement du pays. L'institut statistique a précisé qu'à partir du 14 mars, les réponses « papier » n'ont pas été gérées.

Selon les données recueillies, le climat des affaires a perdu 10 points, à 95. Il s'agit de la plus forte baisse mensuelle de l'indicateur depuis le début de la série (1980). En octobre 2008, après la faillite de Lehman Brothers, l'indicateur avait chuté de 9 points. L'indicateur de climat de l'emploi connaît également sa plus forte chute depuis le début de la série (1991). Il perd 9 points et atteint 96.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Au niveau sectoriel, les indicateurs de climat des affaires se dégradent considérablement dans les services (-14 points) et dans le commerce de détail (-13 points). Ils se détériorent également dans le commerce de gros (-5 points) et dans l'industrie (-3 points).

Sans surprise, les perspectives générales d'activité dans chaque secteur sont en forte baisse, -15 points dans les services, -25 points dans le commerce de détail, -33 points dans l'industrie et dans le commerce de gros.

Pour l'INSEE, les indicateurs concernant le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment qui ressortent stables, reflètent la situation au début du mois de mars.



En fonction des données en sa possession fin mars, l'INSEE estime que la perte d'activité économique atteint 35 % par rapport à une situation normale.

Branches d'activité	Part dans le PIB (en %)	Hypothèse de perte d'activité par rapport à la normale (en %)	Contribution à la baisse d'activité (en points de PIB)
Agriculture et industries agro-alimentaires	4	- 4	0
Industrie hors agro-alimentaire	12	- 52	- 6
Construction	6	- 89	- 5
Services marchands	56	- 36	-20
Services non marchands	22	-14	-3
Total	100	- 35	- 35

Source : INSEE

La France se distingue par le poids très important du secteur tertiaire et par celui des dépenses publiques. Si au niveau des services, le confinement a entraîné l'arrêt des activités liées au tourisme, aux transports et aux loisirs, il a un effet moindre sur les secteurs des télécommunications ou de la finance. A la fin mars, l'industrie française ne fonctionnerait qu'à 50 %. En particulier, les entreprises de l'automobile qui sont à l'arrêt (PSA, Renault, Michelin). En revanche, l'industrie agro-alimentaire maintient, pour le moment, ses niveaux de production. La production agricole n'a pas connu une forte variation mais ce résultat n'est pas significatif étant donné que nous sortons de l'hiver. Le secteur de la construction est très touché à la fois par l'absence de personnel mais aussi par les ruptures de stock.

En France, les dépenses publiques, notamment sociales, devraient jouer, comme en 2008, un rôle d'amortisseur important. La réduction de certaines activités non-marchandes comme les crèches, les garderies, les bibliothèques, les centres sportifs, ponctionnera le PIB.

Le niveau de la consommation des ménages serait également inférieur de 35 % à la « normale ». Les chutes les plus importantes concernent les dépenses en biens industriels. Les achats de textile auraient baissé de 90 à 100 %. Il en est de même pour les voitures.

La consommation de services marchands s'est contractée de 33 %, contribuant à la baisse totale de la consommation à hauteur de 15 points. Avec la fermeture des cafés et restaurants, la consommation en la matière a quasiment disparu. La consommation de services non marchands baisserait de 34 %, contribuant à hauteur de 2 points à la baisse d'ensemble. Du fait de la suspension des travaux de rénovation, la consommation des ménages dans la branche de la construction baisserait de 90 %, contribuant à une baisse de 1 point de la consommation totale des ménages.

Les secteurs enregistrant des hausses sont ceux de l'eau et de l'industrie pharmaceutique. La consommation des ménages en produits agricoles et agro-alimentaires augmenterait de 6 %. Les ménages, en raison du confinement, s'alimentent à domicile.

Les services immobiliers se maintiendraient en raison du caractère récurrent du versement des loyers.



Branches d'activité	Part dans la consommation (en %)	Hypothèse de perte d'activité par rapport à la normale (en %)	Contribution à la baisse de consommation (en points)
Agriculture et industries agro-alimentaires	18	+6	1
Industrie hors agro-alimentaire	30	-60	-18
Construction	2	-90	-1
Services marchands	46	-33	-15
<i>Hors services immobiliers</i>	27	-56	-15
<i>Services immobiliers (loyers, logement, ...)</i>	19	0	0
Services non marchands	5	-34	-2
Total	100	-35	-35

Source : INSEE

L'INSEE évalue la perte de PIB pour un mois de confinement à 12 points en rythme trimestriel entraînant une perte de 3 points sur l'année, sous réserve d'un rebond rapide. Les modalités de sortie de la crise sanitaire, la nature des plans de soutien et le niveau de confiance de la population sont autant de facteurs cruciaux pour l'évolution de la croissance dans les prochains mois.

Durée de confinement	Effet sur le PIB trimestriel	Effet sur le PIB annuel
Un mois	-12	-3
Deux mois	-24	-6

Source : INSEE

Une dégradation sans précédent dans l'ensemble de la zone euro

Selon l'institut IHS Markit, l'activité s'est arrêtée d'un coup dans la zone euro. L'indice flash PMI composite des directeurs d'achats, synthèse entre les secteurs manufacturier et des services, a baissé à 31,4 en mars, son plus bas historique, après 51,6 en février. Les mesures de soutien n'ont pas empêché cette chute qui est imputable aux fermetures d'usine et au confinement croissant de la population.

Cette contraction est supérieure à celle observée au moment de la crise financière. Selon le chef économiste chez IHS Markit, la diminution du PIB en rythme trimestriel serait d'au moins 2 %. Cette évaluation n'est qu'un point d'étape. La baisse pourrait être bien plus importante en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Début mars, la confiance fragilisée des Français

L'INSEE a réalisé son enquête mensuelle sur le niveau de confiance des ménages du 26 février au 17 mars. Les résultats reflètent l'état d'esprit des Français juste avant le confinement.

À mi-mars, la confiance des ménages dans la situation économique était en baisse tout en restant au-dessus de sa moyenne de longue période. L'inquiétude dans l'avenir était néanmoins en augmentation. Ainsi, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants diminuait fortement par rapport au mois



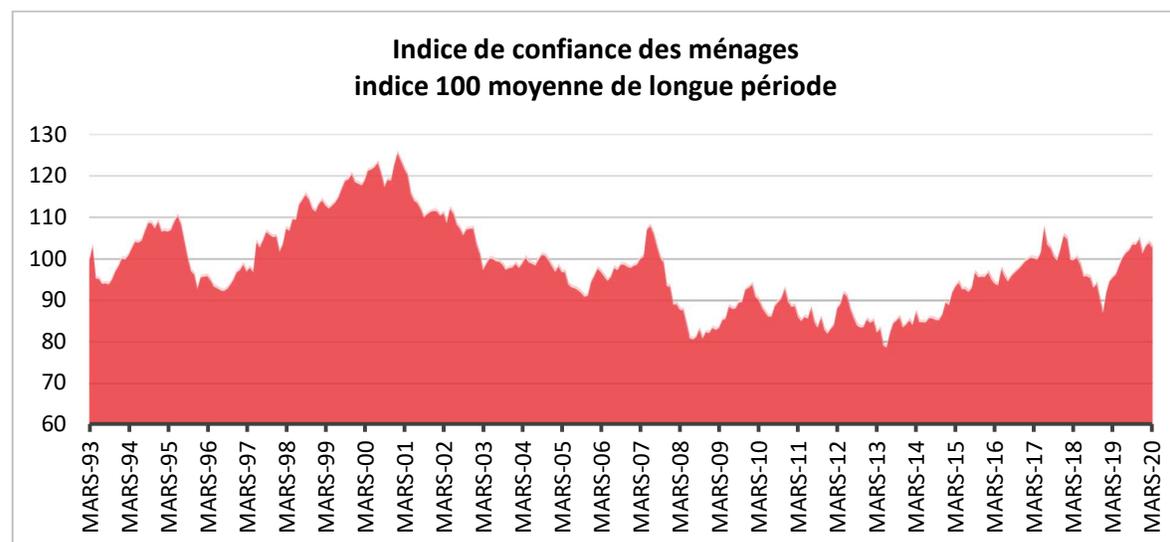
précédent. Le solde correspondant a perdu sept points et bascule en dessous de sa moyenne de longue période.

Le solde d'opinion des ménages quant à leur situation financière future a diminué de deux points et est repassé en dessous de sa moyenne de longue période. Malgré tout, le solde relatif à leur situation financière passée a gagné deux points et se maintenait au-dessus de sa moyenne de longue période.

Début mars, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne future était en augmentation et restait au-dessus de sa moyenne de longue période. Le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne actuelle avait gagné un point et demeurait également au-dessus de sa moyenne de longue période. La part des ménages estimant qu'il était opportun d'épargner était en progression.

Concernant l'évolution du niveau de vie, les Français étaient plus pessimistes au début du mois de mars qu'en février. En revanche, la part des ménages qui considèrent que le niveau de vie en France s'est amélioré au cours des douze derniers mois était en augmentation. Avant même l'annonce du confinement, les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage étaient en très forte augmentation, +22 points. Enfin, début mars, les ménages estimant que les prix vont augmenter au cours des douze prochains mois étaient nettement plus nombreux que le mois précédent.

L'enquête du mois d'avril prendra en compte la période du confinement qui s'est traduit par le développement du chômage partiel, plus de 1,6 million de personnes concernées (26 mars). Les jugements des Français devraient être tout autre que ce soit sur l'évolution du niveau de vie et de l'épargne.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

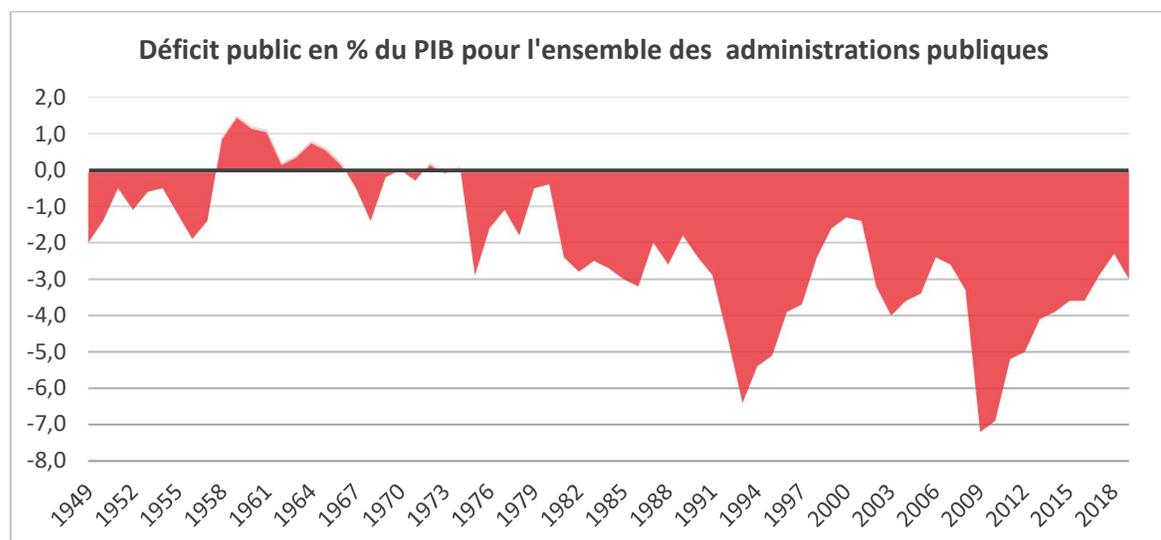


C'EST DÉJÀ HIER

La France, en retard en matière d'assainissement de ses comptes publics

La France n'avait pas réussi à réduire de manière drastique son déficit public avant la survenue de la crise sanitaire. En 2019, Le déficit français était 2,5 points de PIB supérieur à la moyenne de la zone euro. Il s'est élevé à 72,8 milliards d'euros, soit 3,0 % du produit intérieur brut (PIB), après 2,3 % en 2018. Hors impact de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) en baisse de cotisations le déficit s'établit à 2,1 %. Même faisant abstraction de l'effet du CICE, l'écart avec nos partenaires reste conséquent.

En part de PIB, les recettes passent de 53,4 % à 52,6 % tandis que le poids des dépenses dans le PIB est quasiment stable (55,7 % en 2018 et 55,6 % en 2019). Hors changement de périmètre des administrations publiques lié à la création de France Compétences (établissement public en charge de la formation professionnelle), les dépenses représentent 55,3 % du PIB. Le taux de prélèvements obligatoires baisse de 0,7 point et s'établit à 44,1 % du PIB (43,8 % hors France Compétences).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Des dépenses publiques en nette augmentation

L'ensemble des dépenses publiques ont augmenté, 2019, de 2,6 % (+2,0 % hors changement de périmètre lié à la création de France Compétences) en euros courants après +1,3 % en 2018. Hors crédit d'impôts, elles augmentent de 2,8 % en 2019 après +0,7 % en 2018.

Les dépenses de fonctionnement restent dynamiques avec une hausse de +1,7 % en 2019, après +1,3 % en 2018. Les dépenses de rémunération augmentent de +1,2 % après +1,0 %. En revanche, grâce à la baisse des taux, la charge d'intérêts de la dette diminue fortement (-12,2 %)

Les prestations sociales se sont accrues de +2,7 %, après +1,8 % en 2018. Les prestations en espèces progressent de 2,9 % après +2,1 % en 2018, portées notamment par l'élargissement et la revalorisation de la prime d'activité. Les transferts sociaux en nature de biens et services marchands accélèrent à +1,9 % après +1,0 % en



2018, en premier lieu du fait d'une moindre baisse des aides au logement, mais aussi en raison d'une légère accélération des transferts sociaux de santé marchande (en nature).

Les dépenses d'investissement des administrations publiques locales ont fortement augmenté l'année dernière en raison de la proximité des élections municipales (+6,9 milliards d'euros, soit une progression de 15,1 %) L'investissement de l'État est en revanche en diminution (-0,4 milliard d'euros).

Des recettes en faible augmentation

L'ensemble des recettes n'a augmenté que de 1,2 % (+0,6 % hors effet de périmètre lié à la création de France Compétences), après +2,5 % en 2018 en euros courants. Les impôts sur le revenu et le patrimoine ralentissent (+1,8 % après +6,2 %). Le rendement de la CSG a été affectée par la mesure prise en faveur des retraites modestes (-1,7 milliard d'euros).

L'impôt sur le revenu des personnes physiques s'est accru de 1,7 milliard d'euros. Le rendement de l'impôt sur les sociétés s'est amélioré de 4,2 milliards d'euros en raison de la baisse des cotisations sociales provoquée par la transformation du CICE ; ce qui a conduit à une augmentation du bénéfice taxable des entreprises.

Les autres impôts courants ont diminué de 3,1 milliards d'euros notamment du fait de la deuxième étape de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (abattement de 65 % en 2019 après un abattement de 30 % en 2018, soit une baisse de -3,6 milliards d'euros).

Les impôts sur les produits et la production ont connu, de leur côté, une progression plus vive avec un gain de 5,2 %, après +4,0 % en 2018. Les recettes de TVA sont en hausse de 6,7 milliards d'euros.

Les cotisations sociales perçues diminuent de 4,4 % (après -1,7 % en 2018) sous l'effet de la transformation du CICE en baisse de cotisations, ainsi que de l'extension en année pleine de la bascule de cotisations sociales à la charge des salariés vers la CSG. Les cotisations employeurs diminuent ainsi de 6,4 % (après +2,5 %) quand les cotisations des ménages sont stables (+0,4 % après -10,1 %), la baisse des cotisations des salariés étant compensée par l'augmentation des cotisations des non-salariés.

Une année 2020 d'une tout autre nature

Avec une augmentation sans précédent des dépenses et une raréfaction des recettes, le déficit public de l'année 2020 ne sera en rien comparable avec celui des années précédentes. Dans le cadre de la loi de finances rectificative, adoptée vendredi 20 mars, le Gouvernement a prévu un déficit de 3,9 % du PIB. Compte tenu des effets du confinement sur l'activité, ce dernier pourrait dépasser aisément 5 % du PIB et se rapprocher du niveau qu'il avait atteint en 2009 (-7,2 %). Depuis 1973, de crise en crise, le montant du déficit est de plus en plus élevé (à l'exception de la période 2001/2003 après l'éclatement de la bulle Internet qui avait peu touché économiquement la France). La période de rétablissement des comptes s'allonge également, crise après crise, et le niveau in fine du déficit est chaque fois plus élevé.



La dette publique était tout juste stabilisée à haut niveau avant crise

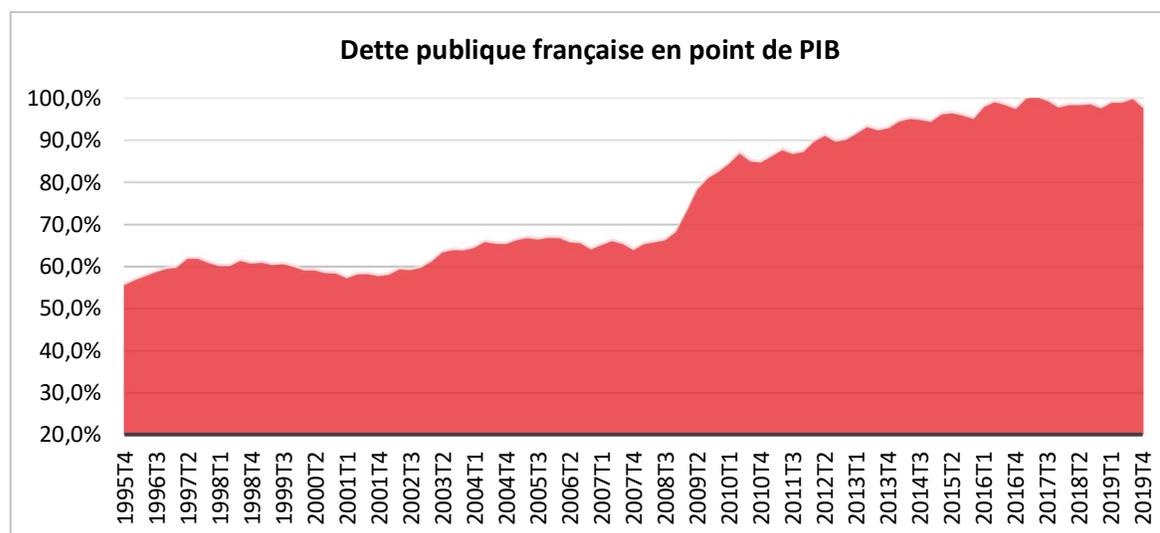
La crise de coronavirus occasionnera une nouvelle progression de l'endettement public. Lors de la précédente crise, entre 2008 et 2009, l'endettement public s'était accru de 13 points de PIB passant de 65 à 83 % du PIB. La barre symbolique des 100 % sera amplement franchie en 2020. L'augmentation devrait se situer entre 5 et 10 points de PIB en fonction de la durée de la crise et des conditions de sortie.

Fin 2019, la dette des administrations publiques s'élevait, en France, à 2 380,1 milliards d'euros. Elle s'est accrue en 2019 de 65,2 milliards d'euros, contre +56,3 milliards d'euros en 2018. Elle a atteint 98,1 % du PIB fin 2019, comme en 2018. La dette publique nette augmente de 0,2 point de PIB : elle s'établit à 89,5 % du PIB fin 2019.

La contribution de l'État à la dette publique s'accroît de 70,0 milliards d'euros. L'endettement de l'État est de 1 911,8 milliards d'euros. Il représente 80 % de l'endettement total des administrations publiques.

La contribution des administrations publiques locales à la dette est de 210,3 milliards d'euros fin 2019 contre 205,7 Md€ fin 2018, soit une hausse de 4,6 milliards d'euros résultant notamment de l'endettement des communes (+1,6 milliards d'euros), ainsi que de la Société du Grand Paris (SGP), qui accroît son endettement à hauteur de 2,6 milliards d'euros, et d'Île-de-France Mobilités (+0,8 milliards d'euros).

La contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale diminue de nouveau fortement (-11,0 milliards d'euros après -21,5 milliards d'euros en 2018) du fait notamment de la poursuite du désendettement de la CADES (-15,3 milliards d'euros après -17,9 milliards d'euros en 2018). La dette des administrations de sécurité sociale était de 193 milliards d'euros en fin d'année dernière.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'Union européenne, une plaque tournante commerciale bien vivante

En 2019, la balance des biens de l'Union européenne (UE) était excédentaire de 197 milliards d'euros, soit une augmentation significative par rapport à 2018 (+152 milliards d'euros). Après avoir enregistré un léger déficit entre 2009 et 2011, après la crise financière, la balance commerciale de l'Union a enregistré un excédent



continu qui a atteint un sommet de 264 milliards d'euros en 2016. Les exportations extra-européennes de biens ont augmenté de manière significative entre 2009 et 2012, sont restées stables jusqu'en 2016, avant de reprendre leur hausse pour atteindre 2 132 milliards d'euros en 2019. Les importations ont suivi à peu près la même tendance que les exportations. Elles ont augmenté entre 2009 et 2011, sont restées stables entre 2011 et 2016 et ont de nouveau augmenté pour atteindre 1 935 milliards d'euros en 2019.

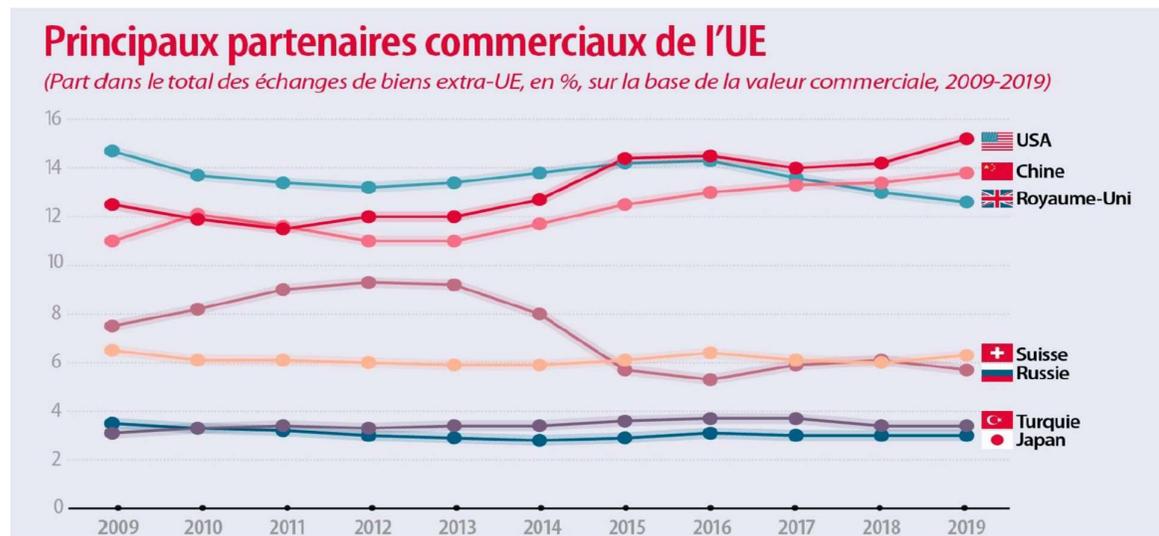
Le commerce extra-communautaire : les États-Unis, premier partenaire de l'Europe

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne change la donne en matière de commerce extracommunautaire. Ainsi, en 2019, les trois principaux partenaires commerciaux de l'Union européenne étaient les États-Unis avec 616 milliards d'euros, soit 15,2 % du commerce extra-communautaire (total des exportations et des importations), la Chine avec 560 milliards d'euros, soit 13,8 % et le Royaume-Uni avec 512 milliards d'euros, soit 12,6 %. Suivaient loin derrière la Suisse (257 milliards d'euros, soit 6,3 %), la Russie (232 milliards d'euros, soit 5,7 %), la Turquie (138 milliards d'euros, soit 3,4 %) et le Japon (124 milliards d'euros, soit 3,0 %).

Après être restée relativement stable autour de 12 % entre 2009 et 2014, la part des États-Unis dans le commerce total des biens de l'Union a augmenté depuis pour atteindre 15 % en 2019. La part de la Chine est passée de 11 % en 2009 à près de 14 % en 2019. La part du Royaume-Uni est, en revanche, en recul passant de près de 15 % en 2009 à un peu moins de 13 % en 2019.

En ce qui concerne le commerce extra-UE, les trois principales destinations des exportations de l'UE en 2019 ont été les États-Unis (18 % de l'ensemble des exportations extra-UE), le Royaume-Uni (15 %) et la Chine (9 %).

En ce qui concerne le commerce extra-UE, le principal pays d'origine des marchandises importées dans l'Union en 2019 est resté la Chine (19 % de toutes les importations extra-UE), suivie des États-Unis (12 %) et du Royaume-Uni (10 %).



Source : Eurostat



L'Allemagne, cœur économique de l'Union européenne

Pour la quasi-totalité des États membres de l'Union, le principal partenaire commercial en ce qui concerne les exportations de biens a été un autre membre de l'Union européenne, à l'exception de l'Allemagne et l'Irlande (les États-Unis étant la principale destination de leurs exportations) ainsi que la Suède (Norvège) et la Lituanie (Russie). Dans l'ensemble, l'Allemagne a été la principale destination des exportations de biens pour 16 États membres.

Les exportations intra-communautaires sont dominantes pour tous les États membres sauf l'Irlande et Chypre. En 2019, les États membres de l'Union ont exporté au total pour 5 193 milliards d'euros de biens, dont 3 061 milliards d'euros (soit 59 %) étaient destinés à un autre État membre. Dans certains États membres, plus d'un quart des exportations ont été effectuées vers un seul et même partenaire. Celui-ci était l'Allemagne pour la Tchéquie (32 % des exportations de biens), l'Autriche (29 %), la Pologne et la Hongrie (28 % chacun), et les États Unis pour l'Irlande (31 %).

Avec plus de trois-quarts de biens exportés vers d'autres États membres de l'Union, la Slovaquie et le Luxembourg (avec 80 % de leurs exportations réalisées au sein de l'UE), la Tchéquie (79 %) et la Hongrie (78 %) ont affiché en 2019 les parts les plus élevées d'exportations intra-UE. À l'autre extrémité de l'échelle, l'Irlande (37 %) et Chypre (41 %) étaient les seuls États membres à avoir exporté davantage de marchandises vers des pays tiers qu'au sein de l'Union en 2019.

Comme pour les exportations, le principal partenaire des États membres pour les importations de biens en 2019 a été un autre membre de l'Union européenne, à l'exception de l'Irlande (le Royaume Uni était le principal partenaire pour les importations), la Lituanie (la Russie) et les Pays-Bas (la Chine, voir note pays). Dans l'ensemble, l'Allemagne était le premier pays d'origine des marchandises importées pour 16 États membres. Dans six États membres, plus d'un quart des importations de biens provenaient en 2019 d'un seul pays partenaire : l'Autriche (41 % des importations de biens provenant d'Allemagne), du Luxembourg (34 % de la Belgique), du Portugal (30 % en provenance d'Espagne), de la Tchéquie (29 % d'Allemagne), de l'Irlande (28 % du Royaume-Uni) et la Pologne (27 % d'Allemagne).

En 2019, les vingt-sept États membres de l'UE ont importé au total pour 4 937 milliards d'euros de biens, dont 3 002 milliards d'euros (soit 61 %) en provenance d'un autre État membre de l'UE (commerce intra-UE). Plus des trois quarts des importations totales de marchandises provenaient d'un autre État membre de l'Union au Luxembourg (83 %), en Slovaquie et en Croatie (chacun 79 %) ainsi qu'en Autriche et en Estonie (chacun 76 %). En revanche, l'Irlande (38 %) et les Pays-Bas (40 %) étaient les seuls États membres où moins de la moitié des importations provenaient de l'intérieur de l'Union. Cette situation est liée au Port de Rotterdam, principal port d'entrée des marchandises pour l'Union.

En 2019, les machines et véhicules ont continué de jouer un rôle majeur dans le commerce de biens de l'Union avec le reste du monde, représentant 41 % du total des exportations extra-UE et 33 % des importations. Les produits chimiques (19 % des exportations extra-UE et 12 % des importations extracommunautaire) ont également joué un rôle important dans le commerce de marchandises de l'Union en 2019. L'énergie n'a quant à elle constitué qu'une faible proportion des exportations extra-communautaires (5 %), mais a compté pour 19 % des importations.



LE COIN DES TENDANCES

Le difficile chiffrage des dépenses sociales en faveur des jeunes

Dans une étude publiée en février dernier, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a évalué les dépenses fiscales et sociales en faveur des enfants au titre de la politique familiale sur la période 2012-2017, qu'elles relèvent d'interventions publiques (Sécurité sociale, État, collectivités locales) ou privées (employeurs, associations, etc.). Destinées à compenser financièrement les charges de famille, à aider les familles vulnérables, et à favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, elles s'élèvent au total à environ 5 000 euros annuels par enfant de moins de 21 ans. Représentant entre 2,7 % et 4,7 % du PIB selon le périmètre retenu, ces dépenses sont en légère baisse dans un contexte qui voit la natalité en France marquer le pas.

Une réorientation des dépenses, plutôt qu'une augmentation

Entre 2012 et 2017, le cœur des dépenses liées à l'enfant qui correspond aux prestations qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas d'enfant (allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, etc.), augmente de 1,2 % par an en moyenne en valeur mais seulement de 0,2 % en volume. Cela représente 63 milliards d'euros de dépenses, soit un effort moyen par enfant de moins de 21 ans de 3 700 euros en 2017. Sur un périmètre étendu à d'autres dispositifs sociaux-fiscaux de la politique familiale (quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu, suppléments familiaux de certaines prestations sociales, droits familiaux de retraite, etc.), les dépenses en faveur des enfants représentent 44 milliards d'euros, soit 1 300 euros par an par enfant. Elles augmentent légèrement en valeur (+0,7 % par an en moyenne), et sont quasi stables en volume (-0,1 % par an en moyenne).

Considérant l'augmentation de 0,3 % de la population des enfants de moins de 21 ans, l'effort social par enfant entre 2012 et 2017 a diminué de -0,4 % par an en moyenne en volume (hors droits familiaux de retraite et abattement de la taxe d'habitation pour charges de famille), cette période étant marquée par un ralentissement significatif des dépenses en 2014 et en 2015, suivi d'une stabilité en 2016 et d'une légère accélération en 2017.

Pour expliquer cette évolution, la DREES observe que les aides liées à l'accueil du jeune enfant et à la scolarité ont contribué à accroître les dépenses en faveur des enfants, de même que les suppléments familiaux de certaines prestations sociales (RSA, allocation logement, etc.). A contrario, les réformes de la politique familiale, à partir de 2014, ont contribué à réduire les dépenses au titre des allocations de base et de naissance de la Paje et des allocations familiales, ainsi que du quotient familial (dont le montant a diminué avec les baisses successives du plafond en 2013 et 2014), et des prestations de maintien et de complément de rémunération. Plutôt qu'une augmentation globale des dépenses, les politiques familiales entre 2012 et 2017 et le plan de lutte contre la pauvreté de 2013 ont surtout réorienté les aides vers les familles les plus modestes. Dans un rapport de 2017, la Cour des Comptes a évalué que 136 000 familles (dont 87 % de trois enfants ou plus) ont perdu plus de 5 000 euros par an, tandis que 395 000 familles ont gagné plus de 2 000 euros par an (dont 62 % de familles nombreuses).



La France, 10^{ème} parmi les politiques familiales les plus généreuses

Selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de 2019 qui se base sur la durée des congés parentaux intégralement rémunérés pour les mères et les pères, la proportion d'enfants de moins de trois ans en crèche et celle des enfants âgés entre 3 ans et l'âge d'entrée à l'école bénéficiant d'un accueil (crèche ou autre structure périscolaire), la politique familiale française serait la dixième plus généreuse parmi les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, derrière un trio de tête constitué de la Norvège, de l'Islande et de l'Estonie. Sur 41 pays, la France se classe au 26^e rang pour les congés maternité, au 11^e rang pour le congé paternité et en 8^e position pour la garde d'enfants.

Pour les prestations familiales, selon Eurostat, la France était en 2017 le 8^e pays le plus généreux d'Europe avec 817 euros versés en moyenne par habitant, notamment derrière le Luxembourg (3 000 euros par habitant), le Danemark (1 676 euros), la Suède (1 398 euros), l'Allemagne (1 233 euros) et le Royaume-Uni (946 euros). C'est plus que la moyenne des pays de l'UE (690 euros).

En matière de politique fiscale familiale, selon un rapport de la Cour des Comptes de 2017, la France fait partie des pays consacrant le plus d'aides fiscales par enfant, juste derrière l'Allemagne. A contrario, d'autres pays n'en utilisent pas (Danemark, Suède, Pays-Bas) ou peu l'instrument fiscal (Royaume-Uni, Espagne, Autriche). Avec le Luxembourg, la France est le seul pays à appliquer le mécanisme du quotient familial. La plupart des autres pays pratiquent un abattement sur le revenu imposable (Allemagne, Belgique, Japon), une réduction d'impôt (Autriche, Italie) ou un crédit d'impôt (États-Unis).

Les effets de la baisse de la natalité

Dans son étude, la DREES estime que la baisse de la natalité au cours de cette période a pu, elle aussi, expliquer la progression moindre des prestations en faveur des jeunes enfants ou des enfants à naître. De fait, pour la période étudiée, la baisse du nombre de naissances a été de 2,4 % en 2015, de 1,9 % en 2016, et de 1,8 % en 2017. L'INSEE observe cependant que cette baisse ralentit ; après -1,4 % en 2018, 753 000 bébés sont nés en France en 2019, soit 6 000 naissances de moins (-0,7 %). Ce recul de la natalité s'explique notamment par la diminution du nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, et par la baisse du taux de fécondité qui s'établit à 1,873 enfant par femme, Cet indice baisse pour la 5^e année consécutive, après avoir oscillé autour de 2 enfants par femme entre 2006 et 2014. La France restait en 2017 (dernier comparatif possible) le pays le plus fécond de l'Union européenne (1,90 enfant par femme) devant la Suède (1,78) et l'Irlande (1,77).

Du fait de la diminution des naissances, le taux de couverture (nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans) continue en apparence de progresser, tous modes d'accueil confondus (établissement d'accueil du jeune enfant, assistant maternel, école maternelle, salariés à domicile). En réalité, pour la première fois depuis 2009, la capacité d'accueil du jeune enfant a baissé de 2 700 places entre 2016 et 2017 du fait des difficultés rencontrées par les assistants maternels pour maintenir leur offre de service et de l'insuffisante création de places en accueil collectif. D'où la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 signée par l'État avec la CNAF qui fixe un objectif de création nette de 30 000 places de crèche et de 1 000 relais assistants maternels supplémentaires d'ici 2022.



L'évaluation des politiques familiales sur les naissances est toujours délicate. Le Royaume-Uni ou l'Irlande obtiennent des taux de fécondité élevés tout en ayant des niveaux relativement faibles de dépenses en faveur des enfants. Le taux de fécondité serait sensible à l'évolution de la conjoncture et dépendrait de la composition de la population.

De la pauvreté chez les jeunes

La France comptait, en 2018, 8,7 millions de personnes pauvres en France dont 2,76 millions ont moins de 18 ans. À ces chiffres, il faudrait également ajouter ceux des enfants vivant dans la rue, dans les centres d'hébergement d'urgence qui font l'objet de peu d'études. Le taux de pauvreté est en France de 14 %. Il figure parmi les plus faibles de l'OCDE. Ce taux atteint 35 % chez les familles mon-parentales.



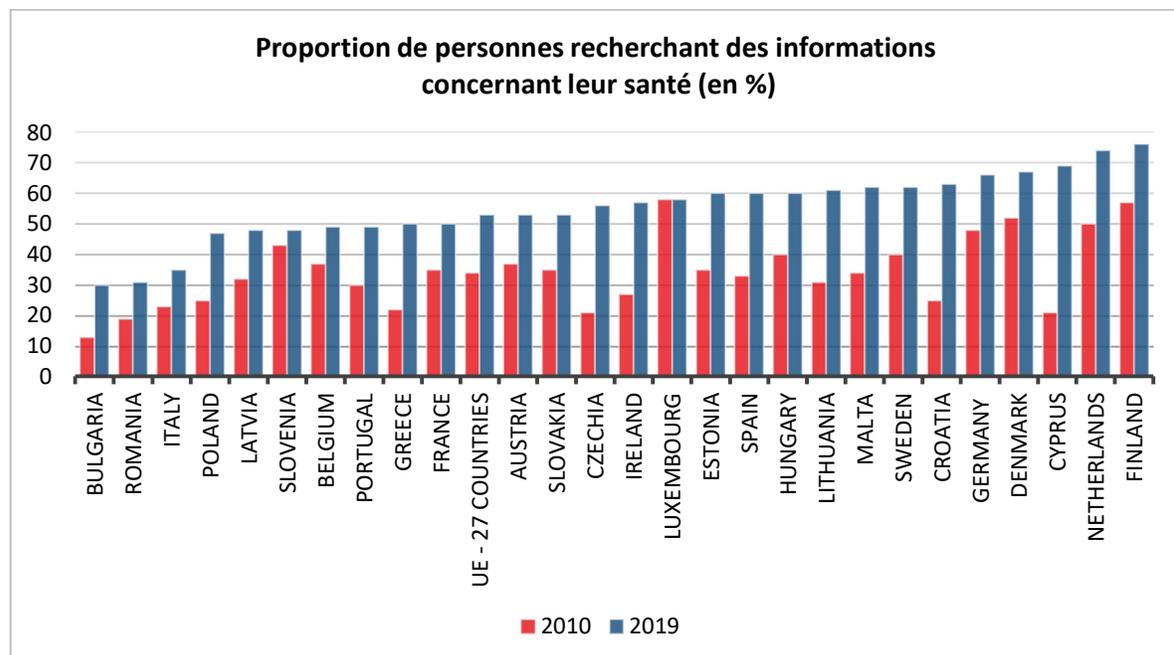
LE COIN DES GRAPHIQUES

Internet et l'information médicale

Avant la survenue de la crise sanitaire, plus de la moitié des Européens (53 %) consultaient régulièrement des sites sur Internet pour obtenir des informations concernant leur santé. La recherche en ligne concerne les blessures, les maladies, la nutrition, l'amélioration de la santé. En neuf ans, la proportion d'internautes cherchant à s'informer en ligne progresse de 19 points.

En 2019, la proportion de personnes âgées de 16 à 74 ans qui ont déclaré rechercher des informations sur la santé en ligne à des fins privées varie d'un État membre à l'autre. La part la plus élevée a été enregistrée en Finlande, où 76 % des internautes ont recherché en ligne des sujets liés à la santé au cours des trois derniers mois précédant l'enquête, suivis des Pays-Bas (74 %) et de Chypre (69 %). La proportion déclarée en France est de 50 % en augmentation de 15 points par rapport à 2009.

Les plus faibles taux ont été observés en Bulgarie (30 %), en Roumanie (31 %) et en Italie (35 %).

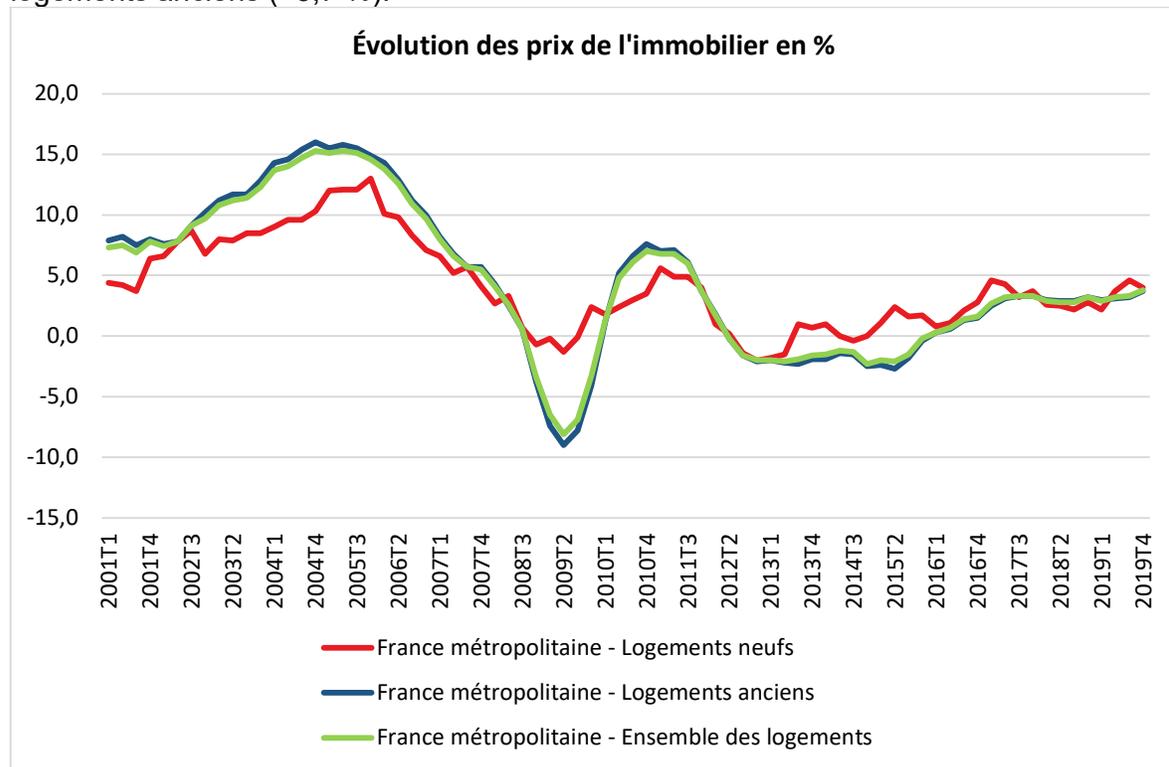


Cercle de l'Épargne – données Eurostat



Sur un an, la hausse des prix des logements atteint de près de 4 %

Sur un an, la hausse des prix des logements s'accroît (+3,8 %). Les prix des logements neufs s'accroissent légèrement plus vite (+4,0 % sur un an) que ceux des logements anciens (+3,7 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 29 mars

Passage à l'heure d'été au Royaume-Uni et en zone euro

Au **Japon**, il faudra suivre la **publication du taux de chômage** sur février et la **projection de la Banque centrale**.

Lundi 30 mars

En **France** il faudra suivre, pour février, les résultats **des dépenses de consommation, les prix à la production** et **l'indice des prix à la consommation** pour le mois de mars.

En **Espagne** seront communiqués **le PIB** sur le dernier trimestre 2019, le **résultat des ventes au détail** sur février, **l'évolution de l'IPCH** et de **l'indice des prix à la consommation** en mars.

Au **Royaume-Uni**, seront connus le niveau du **prêt net aux particuliers**, l'évolution des **crédits à la consommation** sur février. Seront également communiqués, le **résultat du PIB britannique** et **l'état de l'investissement total des entreprises** sur le dernier trimestre 2019.

En **Italie**, **l'indice des prix à la production** sur le mois de février sera publié.

En **Allemagne**, il faudra regarder **l'indice des prix à la consommation** sur le mois de mars.

En **zone euro**, il faudra être attentif à **l'indicateur du climat économique, à l'évolution du climat des affaires, de la confiance des consommateurs, de la confiance de l'industrie et du sentiment des services** sur le mois de mars en pleine crise de COVID-19.

Aux **États-Unis** seront communiqués le résultat des **promesses de ventes de maison** sur février et **l'indice manufacturier de la Fed de Dallas** pour le mois de mars.

Au **Japon**, le **ratio emplois/demandes, la production industrielle** et l'évolution du **commerce de détail** sur février seront publiés.

Mardi 31 mars

Au **Japon**, les résultats des **commandes de construction et de mises en chantiers** sur février seront rendus publics.

En **Allemagne** il faudra suivre **l'indice des prix à l'importation** en février, **le taux de chômage** sur mars.

En **zone euro** et en **Italie**, il ne faudra pas manquer le résultat de **l'indice des prix à la consommation** pour le mois de mars.



Mercredi 1^{er} avril

Réunion de la **BCE** ne concernant pas la politique monétaire

En **France** seront communiqués les **résultats des importations, de la balance commerciale et de la production industrielle** sur février.

En **Allemagne**, il faudra suivre **l'évolution des ventes au détail, et des commandes d'usines** en février.

En **zone euro**, en **France**, en **Allemagne**, et en **Italie** et au **Royaume-Uni** et aux **États-Unis**, sera communiqué **le PMI Manufacturier** sur mars.

En **zone euro**, il faudra également suivre le **résultat du chômage** en février.

Jeudi 2 avril

En **Allemagne** seront publiés les chiffres des **importations, des exportations et de la balance commerciale** sur février.

L'indice PMI Construction sera connu au **Royaume-Uni**.

En **zone euro** seront publiés les **résultats mensuels et annuels de l'indice à la production** en février.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre pour le mois de février les chiffres de **la balance commerciale**.

Vendredi 3 avril

En **zone euro**, Eurostat publiera les résultats des ventes au détail en février.

Publication de **l'indice PMI services** en **France**, en **Italie**, en **Allemagne**, en **Espagne**, au **Royaume-Uni**, au **Japon** et en **zone euro**.

L'indice **PMI composite** sera également connu pour la **zone euro**, la **France** et l'**Allemagne**.

En **Italie**, les résultats du **déficit public** sur le quatrième trimestre 2019 seront publiés.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le résultat du **chômage**, ainsi **que l'indice PMI Service et l'indice PMI composite** en mars.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2018</i>	2 350	3 390	1 757	1 208	11 578
PIB par tête <i>En euros</i>	35 083	40 852	29 071	25 584	33 911
Croissance du PIB <i>En % - 2018</i>	1,7	1,5	0,1	2,5	1,8
Inflation <i>En % - fév. 2020</i>	1,6	1,7	0,2	0,9	1,2
Taux de chômage <i>En % - janv. 2020</i>	8,2	3,2	9,8	13,7	7,4
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2018</i>	-2,5	+1,7	-2,1	-2,5	-0,5
Dette publique <i>En % du PIB 2018</i>	98,4	60,9	132,2	97,1	87,2
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1
Échanges de biens <i>En % du PIB -déc. 2018</i>	-2,6	6,9	2,3	-2,7	1,7
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2018</i>	3,0	8,2	2,8	1,8	26,0
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,9	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----